

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :     **M. JACQUES BÉNARD, président**  
                                  **M. ANTOINE MORISSETTE, commissaire**

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DE LA MADAWASKA À DÉGELIS  
ET SAINT-JEAN-DE-LA-LANDE**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 1**

---

Séance tenue le 25 février 2025 à 19 h  
Aréna et centre communautaire de Dégelis  
Salle Charles-Guérette  
515, rue de la Briquette

et via Webdiffusion

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 25 FÉVRIER 2025  
MOT DU PRÉSIDENT ..... 1

**PRÉSENTATION DES REQUÊTES**

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT (CREBSL)  
M. Patrick Morin..... 12

VENT D'ÉLUS  
Mme Rachel Fahlman ..... 15

M. ALEXANDRE RICHARD ..... 17

**PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET**  
M. CASEY KENNEDY ..... 20

PAUSE  
REPRISE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**  
M. ANTONY DESCHÊNES-BELLAVANCE ..... 31  
M. PATRICK MORIN ..... 40  
Mme ARIANE BOYER ..... 53  
M. ANTONY DESCHÊNES-BELLAVANCE ..... 57  
QUESTIONS DE LA COMMISSION ..... 63

**SÉANCE AJOURNÉE AU 26 FÉVRIER 2025 À 13 H**

**SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2025**

**SÉANCE DE LA SOIRÉE**

**MOT DU PRÉSIDENT**

5 **LE PRÉSIDENT :**

10 Bonsoir et bienvenue à cette première partie de l'audience publique sur le projet éolien de la Madawaska à Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande. Merci d'être avec nous ce soir. Bienvenue également aux personnes qui participent par vidéoconférence et celles qui suivent nos séances sur le Web.

15 Mon nom est Jacques Bénard. Je suis membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE. La commission d'enquête que j'ai le privilège de présider réalise le mandat confié au BAPE par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Benoit Charette. Je collabore étroitement avec mon collègue, le commissaire Antoine Morissette, avec qui j'ai le plaisir de travailler dans ce mandat.

**LE COMMISSAIRE :**

20 Bonsoir et bienvenue à tous.

**LE PRÉSIDENT :**

25 Alors, je vous présente l'équipe de la commission. À ma gauche, Jean-François Bergeron et Marie-Hélène Paré, tous deux analystes. À l'accueil, Mathieu Giroux, coordonnateur, et Véronique Beaulieu, conseillère en communication. France Fons, agente de secrétariat, qui n'est pas présente avec nous ce soir, complète notre équipe.

30 À la logistique, Laëtitia Desmars assure le travail de sténotypie. Sébastien Gontier et Wendy April sont responsables du son et de la captation vidéo. Enfin, du BAPE, Pierre Dufour, Raphaël Sioui, Marie-Ève Gendron et Karine Fortier s'occupent de la Webdiffusion des séances.

À ma droite, nous accueillons l'équipe de l'initiateur du projet, dont monsieur Casey Kennedy est le porte-parole. Monsieur Kennedy, je vais vous demander, s'il vous plaît, de vous présenter et demander à vos collègues de faire de même.

35

**M. CASEY KENNEDY :**

Oui, merci beaucoup, Monsieur le Président. Je me présente, Casey Kennedy, développeur de projet chez EDF Renouvelables.

40

À ma droite, j'ai mon collègue Jérôme Dagenais, qui est aussi développeur de projet chez EDF Renouvelables, et puis Michel Lagacé, président de l'Alliance de l'énergie de l'Est, madame Catherine Thomas, déléguée principale au Développement et au partenariat éolien chez Hydro-Québec.

45

En arrière de moi, madame Nathalie Leblanc, directrice en projet d'étude d'impact chez PESCA qui a été confiée, l'étude d'impact pour le projet en question. Chloé Lachance, spécialiste en environnement aussi chez PESCA. Et puis finalement, Karolina Apland, gestionnaire des permis et approbation environnementale chez EDF Renouvelables.

50

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. À ma gauche et en ligne, nous avons des personnes-ressources représentant différentes instances. Il y a :

55

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs Hydro-Québec, dont les représentants sont en ligne;

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts;

60

La Ville de Dégelis;

La municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande;

Et la MRC de Témiscouata.

65

Alors, merci à tous et à toutes d'être avec nous ce soir. J'inviterai chaque porte-parole à se présenter et à présenter son équipe, en commençant par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

70

**M. PHILIPPE TAMBOURGI :**

75

Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, bonsoir. Donc, je me présente, Philippe Tambourgi, de la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique. Au cours de cette audience, j'agirai en tant que porte-parole pour le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, que je nommerai « ministère de l'Environnement » pour le reste de l'audience.

80

Le ministère a réuni une équipe d'experts pour répondre aux questions de la commission. À mes côtés, j'ai monsieur Raphaël Demers de la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique. Sont également présentes en ligne : madame Dominique Lamarre de la Direction de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent, madame Geneviève Bourget de la Direction de la gestion de la faune du Bas-Saint-Laurent.

85

Qui ne peuvent être présents ce soir, mais seront en ligne demain après-midi ou pour des questions en délibéré : monsieur Xavier Mongrain-Lalonde, Direction des politiques de l'atmosphère, monsieur Daniel Duquette, Direction principale des matières résiduelles, et monsieur Patrick Bordeleau de la Direction de l'expertise en décarbonation et efficacité énergétique. Merci.

90

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Tambourgi. Je vais passer maintenant au ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

95

**Mme JOSÉE-ANNE BEAUCHESNE :**

100 Bonsoir. Mon nom est Josée-Anne Beauchesne. Je suis conseillère au Développement et aux affaires régionales de la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent du ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

105 Merci beaucoup. Je vais passer maintenant à la Ville de Dégelis.

**M. SÉBASTIEN BOURGALT :**

110 Bonjour. Sébastien Bourgault. Je suis directeur général à la Ville de Dégelis. Je suis ici pour répondre aux questions qui vont concerner la municipalité en frais de zonage ou de retombées économiques.

**LE PRÉSIDENT :**

115 Merci beaucoup. On va passer maintenant à la municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande.

**M. LUC GRANDMAISON :**

120 Bonsoir, Monsieur le Président. Mon nom est Luc Grandmaison et je suis le directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande. Je suis la personne-ressource assignée à l'audience ce soir. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

125 Et on va terminer avec la MRC de Témiscouata.

**M. MATHIEU LEHOUX :**

130 Bonsoir. Mathieu Lehoux, directeur du Service d'aménagement de la MRC de Témiscouata.  
Et je suis accompagné de monsieur Steve Murray, qui est dans la salle, directeur du Service de  
développement de la MRC.

**LE PRÉSIDENT :**

135 Merci beaucoup. Alors, comme je l'ai mentionné, on a deux personnes d'Hydro-Québec en  
ligne. Est-ce qu'on les fait intervenir? Sont-ils présents?

**M. PAUL GRÉGOIRE :**

140 Oui, bonjour. Paul Grégoire. Je suis délégué commercial dans l'équipe de Gestion des  
approvisionnements à long terme et je vais répondre aux questions relatives à l'appel d'offres. Et j'ai  
aussi mon collègue Vincent. Je vais te laisser te présenter, Vincent.

**M. VINCENT RANGER-DUBUC :**

145 Super. Merci, Paul. Bonjour, tout le monde. Vincent Ranger-Dubuc, chef Stratégies  
d'entreprise à Hydro-Québec. Donc, je pourrai répondre aux questions qui concernent la transition  
énergétique, donc les sites de décarbonation du Québec, le rôle d'Hydro-Québec puis des éléments  
150 plus sur le Plan d'action 2035 d'Hydro-Québec. Donc, comment est-ce qu'Hydro-Québec va  
répondre aux besoins énergétiques de la province, tout ce qui est économie d'énergie, efficacité  
énergétique, gestion de la pointe, ajout de production puis la filière éolienne en général, je pourrai  
vous aider là-dessus.

**LE PRÉSIDENT :**

155 Très bien. Merci à vous deux. La commission a demandé à d'autres ministères et  
organisations de désigner des personnes-ressources afin de répondre par écrit à d'éventuelles

160 questions. Il s'agit d'Environnement et Changement climatique Canada, du ministère de l'Agriculture,  
des Pêcheries et de l'Alimentation, du ministère de la Santé et des Services sociaux et de  
RECYC-QUÉBEC.

165 Alors, cette première séance se déroulera de la façon suivante, conformément à nos règles  
de procédure. Je commencerai par vous présenter, vous communiquer de l'information sur plusieurs  
points : le mandat confié au BAPE, le BAPE, sa démarche d'analyse, la commission d'enquête, la  
procédure d'évaluation environnementale et l'audience publique.

170 J'inviterai ensuite les requérantes et les requérants, soit les personnes ou les organisations  
qui ont demandé une consultation publique sur le projet, à nous faire part des motifs de leur  
demande. Leurs requêtes seront ensuite disponibles sur le site Internet du BAPE.

175 Enfin, je demanderai au porte-parole de l'initiateur de nous faire une présentation de son  
projet en environ 20 minutes. Nous prendrons ensuite une pause de 15 minutes pour permettre aux  
personnes en salle désirant poser des questions sur le projet de s'inscrire au registre qui sera  
disponible à l'accueil à l'entrée.

180 Pour cette première séance, nous prendrons uniquement les questions en salle. Il y aura  
deux autres séances demain, soit une à 13 h 30 et une autre à 19 h, lors desquelles il sera possible  
aux personnes à distance d'intervenir. Donc, après la pause, j'inviterai les personnes inscrites au  
registre à venir prendre place devant la commission pour poser leurs questions, et ce, dans l'ordre  
de leur inscription.

185 Je vais maintenant passer au premier point à l'ordre du jour en abordant le mandat confié au  
BAPE le 29 janvier dernier par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements  
climatiques, de la Faune et des Parcs, monsieur Benoit Charette. Voici donc un extrait de la lettre  
qu'il a adressée au président du BAPE, monsieur Alain Roy :

190 « *En ma qualité de ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements  
climatiques, de la Faune et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère la Loi sur la  
qualité de l'environnement, je donne le mandat au Bureau d'audiences publiques sur*

195 *l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet de parc éolien de la Madawaska sur les territoires de la Ville de Dégelis et de la Municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande par Parc éolien de la Madawaska et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. Le mandat du BAPE débutera le 24 février 2025. » Et c'est signé, Benoit Charette.*

200 Donc, quelques précisions importantes pour débiter, qui sont importantes pour comprendre le travail de la commission. D'abord, le BAPE est un organisme public impartial. Deuxièmement, la commission d'enquête n'a pas un rôle décisionnel; elle enquête et analyse le dossier afin d'éclairer par des constats et des avis la prise de décision gouvernementale. Donc, c'est une précision qui est importante.

205 Elle a aussi pour rôle de faciliter l'accès du public à l'information sur le projet et de recueillir l'opinion des personnes intéressées.

La commission examine le projet dans une perspective de développement durable qui repose sur les principes de la *Loi sur le développement durable*, lesquels englobent les dimensions écologique, social et économique.

210 Par ailleurs, la *Loi sur la qualité de l'environnement* accorde aux commissaires mandatés pour mener la présente enquête les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*.

215 Mon collègue Antoine Morissette et moi-même, nous nous sommes également engagés à respecter le code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du BAPE.

220 La commission a un devoir de réserve et d'impartialité. Elle doit agir équitablement envers tout le monde en suscitant le respect mutuel et en favorisant la participation pleine et entière du public.

Pour cette raison, aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation, remarques désobligeantes, propos diffamatoires ou autres attitudes méprisantes ne seront tolérés lors des séances.

225 Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, le ministère responsable de l'Environnement procède à l'analyse environnementale du projet. Et c'est à partir de cette analyse et du rapport du BAPE que le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres qui rendra une décision sur le projet. Il pourra autoriser le projet avec ou sans modifications et aux conditions qu'il déterminera, ou encore le refuser.

230 Le mandat de la commission d'enquête a débuté hier, le 24 février, et sera d'une durée maximale de quatre mois. Conséquemment, le rapport sera remis au ministre responsable de l'Environnement au plus tard le 24 juin et celui-ci disposera de 15 jours pour le rendre public.

235 Nous sommes donc au début de l'audience publique. Celle-ci sera divisée en deux parties distinctes. La première partie débute ce soir et a pour objectif de compléter l'information sur le projet.

240 La deuxième partie se déroulera à partir du 25 mars à 19 h dans cette même salle et aussi en ligne. Cette deuxième partie servira à l'expression des opinions, et j'y reviendrai dans quelques instants.

245 Ainsi, la première partie donne la possibilité à la commission et à celles et ceux qui le désirent de poser des questions à l'initiateur du projet et aux personnes-ressources, lesquelles disposent de différentes expertises pour y répondre.

250 Pour assurer le bon déroulement des séances et permettre au plus grand nombre de personnes de participer, deux questions seront accordées par intervention. Toujours dans le but de permettre au plus grand nombre de participer, je vais demander aux personnes qui se poseront des questions de bien vouloir éviter les préambules et de ne pas commenter les réponses obtenues.

Le registre sera fermé dès qu'il sera complet, soit au moment où nous aurons atteint le nombre d'interventions prévues pour la séance. Tant que le registre sera ouvert, vous pourrez vous réinscrire une fois votre intervention terminée.

255 Toutes les questions comme les réponses doivent m'être adressées, et je dirigerai les questions aux personnes concernées. Pour les questions posées par mon collègue Antoine Morissette, les porte-parole sont invités à lui répondre directement. Par ailleurs, mon collègue et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et de l'initiateur.

260 Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans un délai de 48 heures afin que les renseignements demandés soient rendus publics rapidement. Vos questions sont d'une grande importance, car elles contribuent à enrichir la réflexion et l'analyse du projet, et pour cette raison, on vous encourage donc à participer à cette première partie.

265 Cette première partie de l'audience vise donc à mieux comprendre et à cerner les enjeux du projet en vue de la deuxième partie, lors de laquelle vous pourrez prendre position et exprimer votre opinion sur le projet. Comme je l'ai mentionné précédemment, cette deuxième partie débutera le 25 mars.

270 Plusieurs options s'offrent à vous pour exprimer votre point de vue dans le cadre de l'audience publique. Vous pouvez notamment :

- Transmettre un commentaire de moins de 1 000 caractères;

275 - Transmettre une image commentée;

- Déposer un mémoire sans le présenter en séance;

- Déposer un mémoire et le présenter en séance;

280 - Ou encore exprimer verbalement votre opinion en séance sans déposer de mémoire.

285 Vous trouverez toute l'information sur la façon de participer aux travaux sur le site Internet du  
BAPE. Date importante à retenir, vous avez jusqu'au 11 mars à midi pour vous inscrire si vous désirez  
présenter un mémoire ou exprimer votre opinion verbalement lors de la deuxième partie de  
l'audience. Pour ce faire, vous devez remplir le formulaire *Je parle à la commission* qui est disponible  
à la page du dossier sur le site Internet du BAPE.

290 Au besoin, n'hésitez pas à demander de l'aide à Mathieu Giroux, notre coordonnateur du  
secrétariat de la commission, ou encore à Véronique Beaulieu, conseillère en communication, qui  
sont tous deux à l'accueil. Si la commission ne reçoit aucune inscription, il est possible qu'elle décide  
de ne pas tenir une deuxième partie.

295 Aussi, vous devrez nous faire parvenir vos mémoires, commentaires ou images commentées  
au plus tard le 20 mars à midi, donc une autre date importante à retenir, pour que nous puissions en  
prendre connaissance avant le début de la seconde partie de l'audience. Vous pouvez nous  
transmettre vos documents en remplissant les formulaires *Je transmets un mémoire*, *Je transmets  
un commentaire* ou *Je transmets une image commentée* également disponibles sur le site Internet  
du BAPE.

300 Veuillez noter également que nous pourrions échanger avec vous afin de mieux comprendre  
votre position si vous décidez de faire une présentation verbale.

305 J'insiste à nouveau sur l'importance de votre participation. Partager votre point de vue peut  
faire évoluer le regard de la commission d'enquête sur le projet et sur ses enjeux. Les rapports du  
BAPE sont notamment fondés sur les opinions émises par les citoyennes et les citoyens. La  
commission présentera dans son rapport une synthèse des points de vue et des préoccupations  
exprimées par les participantes et les participants.

310 Après les séances de l'audience publique, la commission pourrait poser des questions par  
écrit à l'initiateur du projet et aux personnes-ressources afin de compléter son examen du projet. À  
nouveau, la commission souhaite recevoir les réponses dans un délai de 48 heures.

315 Les renseignements obtenus par la commission seront rendus publics et deviendront  
accessibles au bureau et sur le site Internet du BAPE où est rassemblée toute la documentation  
relative au projet. Pour les personnes qui n'auraient pas de connexion Internet, il est possible  
d'accéder à la version numérique de l'ensemble des documents à partir du centre de consultation à  
la bibliothèque municipale de Dégelis dont vous trouverez les coordonnées à l'accueil. On y offre  
également plusieurs documents en format papier.

320 Par ailleurs, les séances sont enregistrées. Les transcriptions deviennent disponibles en  
version papier et numérique environ une semaine après la fin de chacune des deux audiences  
publiques sur le site Internet du BAPE et également au bureau. La Webdiffusion vidéo des séances  
publiques est aussi disponible en différé sur le site Internet du BAPE.

325 Tous les documents pertinents déposés dans le cadre des travaux d'une commission  
d'enquête du BAPE sont rendus publics. Toutefois, une personne peut demander le traitement  
confidentiel d'une partie ou de l'entièreté d'un document qui lui est demandé par la commission. Dans  
ce cas, le document doit être déposé sous le sceau de la confidentialité, soit à l'adresse courriel  
330 confidentiel@bape.gouv.qc.ca, soit sous enveloppe scellée au coordonnateur du secrétariat,  
Mathieu Giroux, qui la remettra ensuite aux commissaires. La personne qui invoque la confidentialité  
peut à cette même occasion faire connaître par écrit ses objections à ce que le document soit rendu  
public en tout ou en partie.

335 Pour plus de détails sur le processus de traitement applicable, nous vous référons à la  
procédure relative au traitement des documents déposés sous le sceau de la confidentialité dans le  
cadre des travaux d'une commission d'enquête du BAPE, laquelle est accessible sur le site Internet  
du BAPE.

340 Une personne qui désire communiquer une information ou déposer un document de son  
propre chef, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de certaines informations, peut  
s'adresser au coordonnateur du secrétariat, Mathieu Giroux, qui se chargera de vérifier le tout auprès  
de la commission.

345 Dans un autre ordre d'idées, le BAPE tient à respecter les engagements de sa Déclaration de services aux citoyens et met à disposition un court questionnaire afin d'évaluer la qualité de ses services. Nous vous remercions de nous partager vos commentaires.

350 Pour les personnes présentes en salle, vous avez peut-être déjà en main ce questionnaire, sinon je vous invite à le demander à l'accueil. Pour les gens à distance, vous le trouverez dans les commentaires du Facebook Live et sur notre site Internet dans la page concernant ce dossier. À noter que ce sondage préserve votre anonymat.

355 Alors, je vais maintenant inviter les requérantes et les requérants à résumer les motifs de leurs demandes au ministre. Chacun aura trois minutes pour sa présentation et devra s'en tenir strictement au contenu de sa requête.

360 Alors, nous avons pour débiter monsieur Patrick Morin, qui est du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent, que j'invite à se présenter à la table des intervenants. Bonsoir, Monsieur Morin. Donc, trois minutes pour présenter votre requête.

---

365 **PRÉSENTATION DES REQUÊTES**

---

**CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT (CREBSL)**

**M. PATRICK MORIN**

---

370 **M. PATRICK MORIN :**

375 Oui. Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent est un organisme à but non lucratif qui se consacre depuis des décennies à la protection de l'environnement, notamment des espèces à statut précaire et leur habitat ainsi qu'à la sobriété et l'efficacité énergétique, tout en favorisant la concertation régionale pour la recherche de solutions aux défis rencontrés.

380 Au sujet des parcs éoliens, le CREBSL accorde actuellement une attention particulière à la protection des chauves-souris et de la tortue des bois, qui sont des espèces à statut précaire. Il se concentre également sur la conservation des milieux humides et des milieux naturels, ainsi que sur l'adoption de meilleures pratiques en matière de gestion des matières résiduelles. Le CREBSL se préoccupe aussi particulièrement des effets cumulatifs des projets éoliens dans la région.

385 Dès le début des années 2000, le CREBSL a participé à plusieurs commissions du BAPE organisées dans la région. À l'époque, il avait demandé un plan d'ensemble du développement éolien, ainsi qu'un effort pour réduire la consommation d'énergie. En octobre 2006, il a notamment adressé une demande au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de tenir une commission d'enquête et d'audiences publiques génériques du BAPE sur le développement éolien durable dans les régions. De plus, en 2007, il a rédigé un guide destiné aux municipalités concernant la filière éolienne. Au fil des années, l'organisme s'est intéressé à divers  
390 projets de parcs éoliens dans la région, tels que le projet de parc éolien Nicolas-Riou en 2015, ainsi que, plus récemment, le projet de parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk en 2024. Cette longue expérience justifie son intérêt envers le projet de parc éolien de la Madawaska à Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande.

395 D'emblée, à la suite de l'examen des documents du dossier en ligne, le CREBSL reconnaît le travail réalisé par le promoteur en vue de répondre au mieux aux questions et commentaires issus de la consultation publique sur les enjeux du projet à laquelle l'organisme a participé. De plus, certaines des préoccupations du CREBSL ont été soulevées lors de l'étude de recevabilité produite par des experts des ministres concernés, permettant une meilleure compréhension sur les impacts  
400 de ce projet. Cependant, l'organisme estime qu'il existe des lacunes concernant les connaissances de certains impacts environnementaux et les mesures d'atténuation à adopter, peu importe la variante du projet qui sera retenue par le promoteur.

405 D'abord, le CREBSL estime qu'il est nécessaire de fournir davantage d'informations sur l'évaluation des effets cumulatifs en justifiant l'approche retenue, ainsi que les composantes, les projets et activités concernés et la méthode utilisée pour délimiter la zone géographique et temporelle dans le cadre de cette évaluation.

410 Par ailleurs, le CREBSL considère que plus d'informations sur les mesures mises en place  
afin d'éviter la destruction des milieux humides et non recourir systématiquement à la compensation  
doivent être fournies. Il est également important de préciser les mesures prises pour prévenir le  
déboisement et la fragmentation des milieux naturels afin d'assurer le maintien de la connectivité  
écologique dans la région.

415 De plus, le CREBSL souligne la nécessité de fournir davantage de détails sur les mesures  
mises en œuvre pour respecter la hiérarchie des 3RV réduction – réutilisation, recyclage, valorisation  
– dans la gestion des matières résiduelles générées par la construction, l'entretien et le  
démantèlement du parc éolien.

420 Enfin, le CREBSL est d'avis que davantage d'informations doivent être fournies sur les  
mesures visant à atténuer les risques de mortalité des chiroptères et des oiseaux, dans le cas où,  
en dernier recours, du déboisement en période de nidification des oiseaux et des chauves-souris  
devait être réalisé.

425 Le CREBSL fait donc le constat que devant les questions et les préoccupations qui persistent  
à ce stade-ci, il nous faut utiliser tous les moyens à notre disposition, y compris le BAPE, dans la  
recherche des meilleures solutions. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

430 Merci, Monsieur Morin.

Nous avons maintenant Rachel Fahlman, qui est en vidéo, donc qui va nous présenter, de  
l'organisme Vent d'élus, les motifs de leur requête.

435

440

---

**VENT D'ÉLUS**  
**Mme RACHEL FAHLMAN**

---

445

**Mme RACHEL FAHLMAN :**

Est-ce que vous m'entendez?

450

**LE PRÉSIDENT :**

On vous entend très bien. Donc, également, vous résumez votre demande, votre requête en trois minutes, si vous voulez, Madame Fahlman.

455

**Mme RACHEL FAHLMAN :**

C'est bon. Merci beaucoup. Donc, je vais vous lire en fait notre lettre de requête.

460

Donc, Monsieur le Ministre, suite à une lecture attentive de la documentation déposée à votre ministère par le promoteur au sujet du projet de parc éolien de la Madawaska à Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande, nous estimons que l'évaluation des impacts de ce projet nécessite la tenue d'audiences publiques menées par le BAPE car, à bien des égards, l'argumentaire développé est souvent insatisfaisant et soulève bien des questions qui exigent des réponses claires.

465

Voilà pourquoi nous vous transmettons par la présente une demande d'audiences publiques menées par le BAPE concernant le projet de parc éolien de la Madawaska à Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande. Vous trouverez ci-dessous les principaux points de l'argumentaire soutenant notre requête.

470

- De quelle façon ce projet abaisse-t-il la production de GES du Québec?

- Quelles sont les preuves que ce projet contribuera à la décarbonation du Québec?

475 - Y a-t-il eu consentement explicite de la population locale pour que ce projet de développement de la filière éolienne se fasse en partenariat avec l'industrie privée?

480 - Quelle est la part des retombées économiques pour les communautés locales et autochtones en regard des retombées pour les promoteurs privés?

- Et quelles auraient été les retombées pour l'ensemble de la population québécoise si ce projet avait été entièrement sous gestion publique?

- Pourquoi le démantèlement envisagé n'est-il pas complet?

485 - Quels sont les ensembles des impacts cumulatifs pour ce projet dans la région et au Québec?

- Et quelles sont les alternatives au projet qui ont été étudiées?

490 Suite à toutes ces questions, soulevant autant d'enjeux d'intérêts publics locaux que nationaux, nous demandons que le projet de parc éolien de la Madawaska à Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande soit soumis à des audiences publiques et indépendantes menées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

495 Représentant des élu.es et ex-élu.es de 16 MRC, Vent d'élus est un organisme à but non lucratif préoccupé par la façon antidémocratique et sans vision d'ensemble dont se déploie la filière éolienne au Québec. Nous déplorons par ailleurs que citoyens et élus doivent répéter l'exercice de demandes de tenue d'audiences spécifiques du BAPE avant même qu'une audience générique du BAPE de la filière soit tenue.

500 Nous vous remercions de l'attention que vous accordez à notre demande et nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

Et voilà, ça met fin à notre lettre. Merci.

505 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Madame Fahlman, qui est de Vent d'élus.

510 La prochaine personne est monsieur Alexandre Richard, qui est au téléphone, je crois, en ligne.

---

**M. ALEXANDRE RICHARD**

---

515 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Bonsoir. Est-ce que vous m'entendez bien?

520 **LE PRÉSIDENT :**

On vous entend... Si vous voulez parler fort, je pense qu'on vous entendra mieux.

525 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Excellent.

**LE PRÉSIDENT :**

530 Donc, bonjour, Monsieur Richard. Comme pour les autres également, vous avez trois minutes pour résumer les motifs de votre requête.

535

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

540 Excellent. Dans ce cas-là, je vais lire quelques paragraphes de ma requête. Donc, Alexandre Richard. En fait, c'est une lettre que j'ai écrite au ministre pour qu'il y ait cette audience publique là. Donc, je vais vous faire un bref résumé.

545 Donc, en gros, la production d'énergie projetée par le projet est susceptible de créer une offre énergétique qui attirera les investisseurs sur les différents territoires de distribution énergétique dont leurs occupations sont déjà saturées en activités anthropiques cumulatives qui induisent entre autres des gaz à effet de serre.

550 Dans l'étude d'impact, l'ensemble des espèces présentes et/ou susceptibles de l'être ne sont pas clairement identifiées. L'effort de recherche sur le terrain n'est pas représentatif de la biodiversité présente dans la zone d'étude. Par exemple, les insectes qui subissent présentement une extinction rapide et sans précédent n'y sont pas représentés.

555 L'initiateur ne semble pas avoir déposé l'évaluation exhaustive de tous les impacts et effets potentiels pour chacune des phases du projet, incluant les phases de démantèlement ainsi que de décontamination, valorisation des infrastructures lorsqu'elles seront vétustes.

560 Dans l'étude d'impact, l'initiateur reporte la phase de démantèlement sur le dos des générations futures alors que cette phase devrait être entièrement modélisée dans la phase pré-projet afin de valider sa faisabilité dans une économie projetée où les ressources abondantes et illimitées seront plus rares.

565 Pour ce projet, comment pouvons-nous nous assurer que les émissions atmosphériques qui sont attribuables à l'extraction des minéraux ainsi qu'à la fabrication des éoliennes en partie au Québec ainsi que dans d'autres pays, à leur transport, à leur mise en place sur le site, suivi des impacts de la production de l'énergie produite par le parc, du raccordement, de l'usage de l'énergie distribué, de ses impacts et effets post-utilisation ainsi que de son démantèlement et de sa valorisation complète en fin de vie ne causeront pas une quantité sous-estimée ou surestimée d'impacts cumulatifs?

Quelle est la méthodologie d'analyse globale ?

570

Ajouter des éoliennes risque de verrouiller, voire de renforcer nos habitudes énergivores tout en accentuant notre dépendance énergétique et technologique au sens large.

575

L'entretien des éoliennes est susceptible d'accentuer de façon disproportionnée la présence humaine à même des zones sensibles déjà impactées en plus d'exercer un effet déstructurant à long terme qui stimule la surconsommation de pétrole à même un territoire déjà amplement fragmenté par d'autres activités qui impactent cumulativement le milieu d'insertion alors qu'il dispose d'un haut potentiel de restauration.

580

L'élargissement des chemins forestiers nécessaires à l'implantation des éoliennes repoussera dans le temps la date de reboisement des chemins existants, ce qui accentuera la fragmentation du milieu d'insertion alors qu'une solution de rechange qui consiste à leur reboisement total ou partiel à court ou moyen terme permettrait de restructurer le territoire plus près de son état d'origine.

585

Considérant que le Québec dispose déjà d'une quantité suffisante d'énergie renouvelable lui permettant amplement de subvenir à ses besoins.

590

Dans l'étude d'impact d'Hydro-Québec et l'initiateur n'ont pas démontré qu'ils sont en mesure de garantir solidairement que leurs investissements et engagements dans la production d'énergie suivi de la distribution de l'énergie générée par le projet matérialisent une réduction globale de l'utilisation mondiale des ressources fossiles et de l'émission globale des gaz à effet de serre.

595

Il y a donc ici un enjeu, et je souligne, un enjeu majeur lié à l'addition globale des ressources énergétiques.

**LE PRÉSIDENT :**

600

Très bien.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Mon temps est écoulé?

605 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Alors, merci beaucoup, Monsieur Richard. Donc, ça conclut la présentation des motifs des requêtes par les requérants. Alors, merci à ceux qui effectivement ont fait ces présentations.

610 La parole est maintenant à l'initiateur du projet, monsieur Casey Kennedy, qui présentera le projet pour une période d'environ 20 minutes.

615

---

**PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET**

---

**M. CASEY KENNEDY :**

620 Oui. Donc, merci, Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire. Je vous remercie de cette opportunité pour vous présenter le projet éolien de la Madawaska. Je vais attendre quelques secondes pour qu'on reprenne notre présentation. Donc voilà, merci.

625 Le projet éolien de la Madawaska est un partenariat à égalité entre EDF Renouvelables, Hydro-Québec et l'Alliance de l'énergie de l'Est. Chaque partenaire a une part égale de 33,3 % dans le projet.

630 La province du Québec s'est dotée d'un objectif de diminution d'émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et de la carboneutralité d'ici 2050. Ces objectifs se traduisent dans une augmentation de l'utilisation d'énergie de sources renouvelables.

635 Le Plan d'action 2035 d'Hydro-Québec note que le besoin en électricité va doubler d'ici 2050. Cet objectif est atteignable par deux avenues. La première est par l'efficacité énergétique, donc de consommer moins et de consommer mieux. Et la deuxième, d'ajouter de la capacité électrique de sources renouvelables sur le réseau.

640 En 2021, Hydro-Québec a lancé un appel d'offres pour l'acquisition de 480 mégawatts d'énergie renouvelable et le projet éolien de la Madawaska a été retenu dans le cadre de cet appel d'offres.

645 Le projet éolien de la Madawaska est un projet communautaire avec l'acceptabilité sociale au cœur de son développement. Depuis 2021, plusieurs rencontres ont pris place avec divers acteurs locaux, soit la MRC, les municipalités, la Première Nation Wolastoqiyik Wampanoag, les propriétaires privés et les secteurs économique, agricole, acéricole, forestier et environnemental.

650 De plus, trois rencontres de type portes ouvertes ont été organisées, auxquelles la population en grand a été invitée de venir s'informer sur le projet et de faire part de leurs préoccupations s'ils en avaient. Les préoccupations soulevées étaient surtout la chasse et l'acériculture. Ces éléments ont été considérés dans la conception du projet et ils vont être abordés dans cette présentation.

655 En 2024, un comité de suivi a été formé et a fait sa première rencontre. Ce comité est formé de 19 individus qui représentent plusieurs parties prenantes locales, telles que les clubs de motoneiges, les citoyens, les municipalités, les groupes environnementaux, les agriculteurs, les chasseurs, et j'en passe. Le comité a comme but d'agir comme voie de communication entre la population locale et l'initiateur et se rencontre pendant toutes les phases du projet.

660 De plus, un comité de maximisation de retombées économiques locales a été mis en place en 2023 pour assurer que les entreprises locales soient connues de l'initiateur pour assurer que le plus d'argent possible du projet reste en région. Le comité est formé des centres locaux de développement, les MRC et l'initiateur.

De plus, des rencontres avec les chambres de commerce de Témiscouata ont aussi eu lieu. Nous croyons que cette approche assure l'organisation du projet avec les usagers du territoire et la population locale.

665

Le projet est d'une capacité de 270 mégawatts qui seraient fournis par 45 éoliennes de type Vestas EnVentus V162. L'éolienne a une hauteur de 119 mètres et des pales de 79 mètres de long chacune. Le projet représente un investissement total d'environ 800 millions de dollars.

670

Plusieurs facteurs ont été pris en compte pour le choix du site. Le site a des conditions optimales pour un projet éolien. Premièrement, le réseau de transport actuel d'Hydro-Québec a de la capacité pour permettre le raccordement du projet. Le poste électrique du projet est situé en terrain forestier sur le territoire de Dégelis et est à moins de 100 mètres d'une ligne existante d'Hydro-Québec. Donc, aucune nouvelle ligne de haute tension ne devra être construite pour raccorder le projet.

675

Le projet est situé sur des terres publiques et privées pour lesquelles les ententes ont été conclues. Aucun terrain additionnel n'est requis pour le projet.

680

L'endroit a une forte ressource de vent, surtout en secteur montagneux où est situé le projet.

La maison la plus proche est à 714 mètres d'une éolienne, tandis que la réglementation municipale demande une distance d'au moins 500 mètres.

685

Et finalement, le projet s'intègre bien avec les activités forestières, acéricoles et récréatives du secteur.

690

La zone d'étude est située dans la MRC du Témiscouata, sur les territoires de la Ville de Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande. Sur la carte que vous voyez, on peut voir Saint-Jean-de-la-Lande au bas de la carte et Dégelis juste en haut de la carte. La zone est principalement à vocation forestière et est utilisée pour des activités d'acériculture, de chasse et de sentiers récréatifs. En périphérie de la zone de projet, on retrouve de l'habitation et des terres agricoles.

695

Une fois la zone d'étude déterminée, plusieurs facteurs topographiques, environnementaux et réglementaires sont considérés pour déterminer les emplacements possibles pour les éoliennes du projet. Quelques exemples de ces facteurs à considérer sont : d'éviter les pentes fortes, on considère les périmètres urbains, les habitations, les cabanes à sucre, les sentiers de motoneige et d'autres éléments du territoire. Une fois que tous ces facteurs sont considérés et cartographiés, on détermine la zone constructible possible du projet.

700

Ce qu'on peut voir sur la carte, les zones en blanc représentent les zones constructibles, donc les zones qui sont propices à accueillir des éoliennes. Les zones qui sont coloriées de différentes couleurs qu'on voit sur la carte sont des zones où, selon certaines réglementations ou certaines normes, nous empêchent de placer des éoliennes.

705

Sur cette carte, on peut voir les installations éoliennes prévues représentées par les points noirs. Dans la zone de constructibilité, qu'on voit en blanc sur la carte, on vient placer les emplacements potentiels d'éoliennes. Pour les fins de l'étude d'impact, 51 emplacements potentiels ont été étudiés, mais seulement 45 éoliennes sont retenues pour construction du projet. Les points noirs représentent les 45 installations retenues.

710

Depuis le dépôt de l'étude d'impact, la configuration du projet a évolué. Les activités de développement augmentent notre connaissance environnementale, sociale et technique du site et permettent d'optimiser la configuration et de déterminer les 45 positions qui seront construites, tel que montré sur la carte. Six éoliennes qu'on voit dans les endroits encadrés en orange ont été retirées de la configuration de l'étude d'impact pour réduire les impacts sur les activités acéricoles, agricoles et pour des raisons écologiques. Des 45 installations, 40 sont situées sur le territoire de la Ville de Dégelis et cinq à Saint-Jean-de-la-Lande. Aussi, il est à noter que 40 des éoliennes sont sur des terres publiques et cinq en terres privées. Sur la carte, la zone verte représente les terres publiques et la zone plus rouge représente les terres privées.

715

720

725

De plus, notre réseau routier a été optimisé en réduisant sa longueur. On peut voir sur la carte le hachuré bleu, les deux secteurs de chemins qui ont été retirés de la configuration. Un long secteur de chemins a été retiré dans un secteur sensible, tel qu'au long de la Rivière à la Truite. Le retrait de ces portions de chemins réduit aussi les effets de fragmentation du territoire. Notre bâtiment

de service, anciennement, qui est encerclé en bleu sur la carte, a été déplacé à Dégelis, hors milieu naturel. Et finalement, une optimisation logicielle sera faite pour augmenter la puissance de 0,2 mégawatt de certaines des éoliennes installées.

730 Le projet se divise en quatre phases : développement, construction, exploitation et  
démantèlement. Nous sommes présentement à la phase de développement pendant laquelle nous  
avons soumis et gagné le projet. Il inclut aussi le processus d'évaluation environnementale et la  
demande d'autorisation à la CPTAQ. Nous anticipons avoir tous les permis et les approbations en  
place vers la fin 2025.

735 La phase de construction débutera à la fin 2025 ou début 2026 avec le déboisement du site.  
Par la suite, nous continuerons avec les travaux civils, tels que la construction du réseau routier et  
la préparation des aires de travail des éoliennes. Pendant ce temps, la construction du réseau  
collecteur souterrain et la sous-station électrique va aussi être complétée.

740 Après la période de dégel, en 2026, vers le mois de juin, les premières éoliennes seront  
livrées au site pour être érigées. Le début de la livraison de l'électricité va se faire à la fin 2026. Tous  
les meilleurs efforts seront pris pour livrer le plus d'électricité possible à la fin 2026 et le projet sera  
complété en 2027.

745 Une fois le projet construit, la phase d'exploitation débute et celle-ci durera pour une période  
de 30 ans. Pendant cette période, notre personnel technique fera l'exploitation et l'entretien du site.  
De plus, pendant cette phase, les suivis environnementaux seront effectués par une firme  
spécialisée en environnement.

750 À la fin des 30 ans d'exploitation, si le contrat n'est pas extensionné par Hydro-Québec, le  
site sera démantelé. Toutes les installations et équipements du site seront retirés et recyclés lors que  
possible. Par la suite, le site sera restauré au complet.

755 Le projet fait l'objet d'une étude d'impact environnemental. Un processus d'évaluation  
rigoureux est en cours depuis 2022. L'étude découle d'une directive obtenue du ministère et intègre

aussi les préoccupations soulevées par le milieu. L'étude fait l'analyse des trois phases du projet donc la construction, l'exploitation et le démantèlement.

760 Pour effectuer les études, plusieurs inventaires ont été faits et les résultats ont été analysés. Des mesures d'atténuation ont été prévues pour réduire les impacts potentiels. L'étude s'est concentrée sur trois grands axes : les enjeux écologiques, économiques et sociaux. Je vais vous présenter dans les prochaines diapositives comment nous avons considéré chacun de ces enjeux.

765 Premièrement pour les enjeux écologiques. Dans notre effort d'assurer la protection de la biodiversité et des habitats pendant la phase de construction, plusieurs inventaires de faune, flore et habitats ont été faits dans l'aire de projet.

770 Pendant la construction, seulement 2 % de l'aire d'étude sera déboisée ou voir des modifications d'habitats. Donc, les habitats de remplacement sont abondants.

775 Comme exemple de mesures d'atténuation des impacts sur la biodiversité, on peut inclure l'évitement de la période de nidification des oiseaux migrateurs pendant le déboisement, l'utilisation de chemins existants le plus possible. Présentement, la configuration, on utilise... 43 % des chemins utilisés dans le projet sont déjà existants. Des mesures pour éviter l'introduction des espèces exotiques envahissantes seront prises, telles que le nettoyage de machineries, l'ensemencement et des suivis. Et finalement, le reboisement du site lors de la mise en état.

780 Dans ces photos, on peut voir le résultat de la revégétalisation du site après construction. La première montre un exemple d'aire de travail requis pendant la construction. L'espace déboisé permet que les composantes soient livrées et que l'éolienne soit construite d'une façon sécuritaire.

785 La deuxième photo montre l'aire de travail pendant l'exploitation. Le site est revégétalisé à 50 %. Seulement le chemin d'accès et le stationnement demeurent pour permettre l'accès pour les activités d'entretien.

En ce qui concerne les oiseaux et les chauves-souris pendant la phase d'exploitation, on a fait des inventaires qui respectent les protocoles des ministères. Les résultats de ces inventaires nous permettent d'être confiant que l'impact du projet va être le plus faible possible.

790

On a aussi considéré les suivis post-construction dans nos parcs éoliens qu'on opère au Québec et ceux du Témiscouata, qui montent un faible impact.

795

Nous avons aussi contribué à une étude de suivi d'un pygargue à tête blanche qui niche près de la rivière Madawaska. Les résultats déterminent que l'oiseau en question ne circule pas dans l'aire de projet.

800

Pour valider l'impact, nous allons faire des suivis pendant les trois premières années d'exploitation. Si les résultats de suivi de mortalité démontrent une nécessité de mesures additionnelles, elles seront mises en place.

805

Pour assurer la protection des milieux humides et hydriques, nous avons utilisé la séquence « éviter – minimiser – compenser ». Nous avons d'abord fait la caractérisation et délimitation des aires humides et hydriques dans l'aire de projet. Cette information nous permet une optimisation des tracés de chemins et des aires d'éoliennes pour les éviter. Ces efforts résultent dans un empiétement de seulement 0,3 hectare d'aires humides. Précédemment, dans l'étude d'impact, on voyait 6,6 hectares impactés, et 1,5 hectare de milieux hydriques impactés au lieu de 3,1. Nos efforts d'optimisation ont vraiment permis de réduire les impacts qu'on a sur les milieux humides et les milieux hydriques.

810

Comme mesures d'atténuation pour réduire l'impact du projet sur les aires humides et hydriques dans la phase de construction, nous avons fait le retrait de certains tracés de chemins, on a fait l'utilisation le plus possible de chemins existants. Dans le cas où l'élargissement de chemins est requis à proximité d'aires humides, cet élargissement serait fait du côté opposé du milieu humide. Et finalement, où l'évitement où la minimisation n'est pas possible, une contribution financière sera faite selon la réglementation en place.

815

820 L'optimisation du projet a permis de retirer près de la moitié des traverses de cours d'eau  
prévues. Le projet compte maintenant 17 traverses de cours d'eau, dont 7 à améliorer sur des  
chemins existants. Ces installations seront encadrées par la réglementation en vigueur et appliquées  
non seulement sur les terres publiques, mais aussi sur les terres privées.

825 Comme mesures d'atténuation en construction, nous allons faire la stabilisation des talus,  
s'assurer que les eaux de drainage de fossés soient drainées vers les zones de végétation et non  
vers les cours d'eau et utiliser des bassins de sédimentation à l'approche de cours d'eau. Les  
installations seront faites d'une façon à assurer le libre écoulement des eaux et de limiter l'apport de  
sédiments. En phase d'exploitation, un entretien annuel des chemins et des traverses de cours d'eau  
sera fait.

830 Le projet éolien de la Madawaska est un projet qui répond aux objectifs de réduction  
d'émissions de gaz à effet de serre du Québec. Le projet va atteindre sa carboneutralité en moins  
de deux ans. En exploitation, le projet va contribuer à éviter les émissions de gaz à effet de serre qui  
seront remplacés par de l'énergie renouvelable produite.

835 Plusieurs mesures d'atténuation courantes sont prévues en construction afin de réduire les  
émissions de gaz à effet de serre. Par exemple, on va aménager un site temporaire de fabrication  
de béton sur le chantier afin d'éviter de grandes distances parcourues par nos bétonnières. Et on va  
faire la promotion d'utilisation de véhicules à faibles émissions de gaz à effet de serre. Notre bâtiment  
d'opérations et de maintenance va être muni de bornes de recharge pour l'utilisation de véhicules  
840 électriques pour la maintenance.

845 En ce qui a trait aux enjeux économiques. Comme promoteur, on s'est assuré que les usages  
du territoire soient maintenus. Pour favoriser l'harmonisation du projet avec les utilisations existantes,  
nous avons complètement évité les érablières en exploitation et l'accès au site va être maintenu pour  
les usagers et les résidents.

En construction, nous nous sommes engagés à suspendre la majorité des travaux de  
construction sur le site pendant la chasse à la carabine du cerf de Virginie et de l'original. De plus,

850

nous travaillons avec le club de motoneige pour assurer une co-utilisation harmonieuse et sécuritaire du secteur avec les motoneigistes.

855

Le transport des composantes va se faire du port de Cacouna vers le site par l'autoroute 85 et par la route Saint-Jean. Des efforts de mesures d'atténuation seront mis en place pour limiter la nuisance sur les usagers pendant le transport.

860

Comme mesures d'atténuation en construction et exploitation, nous avons premièrement fait de l'optimisation de la configuration du projet pour réduire la circulation sur le rang 11 à Saint-Jean-de-la-Lande. De plus, nous allons limiter la vitesse de circulation sur le site et faire la diffusion régulière d'Info-travaux par les médias, les réseaux sociaux et les comités de suivis pour informer les usagers de qu'est-ce qui se passe pendant la construction.

865

Maintenant, pour les enjeux sociaux. L'étude d'impact prend en compte le climat sonore. En phase de construction, la surveillance du niveau sonore sera effectuée pour s'assurer du respect des niveaux sonores de chantiers de construction en vigueur, tels que décrits dans les lignes directrices du ministère de l'Environnement.

870

Sur cette carte qu'on voit présentée, projetée, on voit une cartographie de la modélisation sonore qui a été faite pour le projet. Ce qu'on voit en jaune, c'est la limite de 40 décibels qui est la limite demandée par le ministère. Quand on s'éloigne des installations éoliennes, on voit que le son est réduit.

875

Donc, une modélisation du climat sonore en phase d'exploitation du projet a été faite dans le cadre de l'étude d'impact. Cette modélisation se fait avec des paramètres favorisant la propagation du son.

Le projet respecte les limites de niveau sonore de 40 dB aux habitations, qui est conforme à la *Note d'instructions de bruit* du ministère de l'Environnement. 40 dB est similaire à un bruit, à ce qu'on peut entendre dans une bibliothèque. Pendant l'exploitation, des suivis du niveau sonore vont être effectués pour valider notre modélisation.

880 Le projet s'intègre bien dans le paysage local. Une analyse de la visibilité et des simulations  
visuelles ont été effectuées dans le cadre de l'étude d'impact.

885 Les éoliennes du projet ne sont plus visibles dû au relief irrégulier et le couvert forestier de la  
région. Les éoliennes seront bien sûr visibles de certains endroits du territoire, surtout en zones plus  
agricoles.

890 Le projet est parmi les premiers au Québec qui va être muni d'un système de balisage  
lumineux à intensité variable. Donc, le système va permettre de diminuer le niveau d'intensité de la  
lumière de la balise jusqu'à 90 %, les balises qui se retrouvent sur le dessus des éoliennes pour des  
fins de sécurité de transport aérien.

895 Ici, on voit un photomontage qui a été fait de la route 295 au long du lac Témiscouata. On  
peut voir les éoliennes à distance. La distance ici représente 9,9 kilomètres du point de vue. Le  
deuxième photomontage montre l'impact visuel d'un secteur agricole près de Packington. Ici, on voit  
les éoliennes à une distance de 7,7 kilomètres.

900 Le projet va aider à renforcer le dynamisme économique local et régional. En phase de  
construction, jusqu'à 300 emplois directs seront créés. Et en phase d'exploitation, jusqu'à 10 emplois  
permanents vont être créés, et ceux-ci pour les 30 ans du projet. Les ressources locales, à prix et à  
compétence égale, vont être favorisées pour le projet.

905 Le projet va aussi créer des retombées économiques indirectes pendant toutes les phases  
du projet, que ce soit de l'hébergement, la restauration ou les autres services tels que le  
déneigement. Il est important de souligner que les tours des éoliennes vont parvenir de l'usine  
Marmen à Matane.

910 En termes de retombées économiques directes du projet, à part de la création d'emplois, une  
distribution de 180 millions de dollars sur 30 ans sera faite par l'Alliance à ses membres. Des  
paiements fermes annuels seront faits au comité local. Le total de ces paiements est de l'ordre de  
46 millions sur 30 ans.

915 25,3 millions de ce montant est distribué aux deux municipalités hôtes du projet, basé sur le nombre d'éoliennes sur chacun de leur territoire. Donc, 22,5 millions seront distribués à la Ville de Dégelis et 2,8 à la Ville de Saint-Jean-de-la-Lande. De plus, des paiements totalisant 4,5 millions sur 30 ans seront payés aux propriétaires privés participant dans le projet.

Pour assurer le respect de nos engagements pris dans le cadre de notre étude d'impact, des surveillances et des suivis seront faits tout dépendant de la phase de projet.

920 En construction, la surveillance permet de s'assurer de l'application et du respect des mesures d'atténuation, les engagements et les conditions du décret et les lois, règlements et normes en vigueur.

925 En exploitation, les suivis vont permettre de confirmer l'évaluation des impacts sur les oiseaux et chauves-souris, le niveau sonore et les espèces exotiques envahissantes. Tous ces programmes de surveillance et de suivis sont validés par le ministère de l'Environnement.

930 Finalement, pour conclure, le projet éolien de la Madawaska est un projet qui s'inscrit dans la transition énergétique du Québec. C'est un projet structurant avec des retombées significatives pour le milieu d'accueil. Et c'est un projet qui a été optimisé et qui intègre l'environnement et les usagers du territoire. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

935 Merci, Monsieur Kennedy, pour votre présentation. Le registre est maintenant ouvert pour les personnes en salle qui désirent poser des questions.

940 Donc, on va laisser 15 minutes de pause pour permettre aux personnes de s'y inscrire. Donc, on sera de retour dans 15 minutes, c'est-à-dire vers 20 h 13. 20 h 15, admettons.

\_\_\_\_\_

**PAUSE DE QUELQUES MINUTES**

\_\_\_\_\_

945

---

**REPRISE DE LA SÉANCE  
PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

950

**M. ANTONY DESCHÊNES-BELLAVANCE**

---

**LE PRÉSIDENT :**

955

Si vous voulez bien rejoindre vos places. On va recommencer. Merci. Je vais demander la collaboration des personnes en salle. Merci beaucoup. Donc, on va recommencer et on passe maintenant à la période de questions.

960

Donc, je vais inviter la première et pour l'instant la seule personne qui s'est inscrite au registre, à s'avancer à la table des intervenants et intervenantes. Il s'agit de monsieur Antony Deschênes-Bellavance, de l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean. Bonsoir, Monsieur Bellavance.

965

**M. ANTONY DESCHÊNES-BELLAVANCE :**

970

Bonsoir. Ma question reposerait sur les impacts qu'aura le projet probables sur notre province voisine, le Nouveau-Brunswick. On en a très peu parlé dans l'étude, mais on sait qu'on va augmenter des quantités peut-être d'eau qui vont être envoyées. On voyait que le niveau sonore aussi était transféré aussi au-delà de la frontière. Alors, je me demandais, est-ce que la province voisine a été consultée? Et aussi de prendre en considération qu'à Edmundston, la Rivière à la Truite, c'est un endroit où il y a des fortes inondations à chaque année pratiquement. Alors, ça serait à prendre en considération.

975

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Bellavance.

980 Je vais passer la question à monsieur Kennedy. Avez-vous donc considéré le Nouveau-Brunswick? Avez-vous consulté la province du Nouveau-Brunswick par rapport à votre projet?

**M. CASEY KENNEDY :**

985 Vu que la totalité du projet est en territoire québécois, l'étude d'impact s'est focussée vraiment sur le Québec selon la directive reçue du ministère. On a regardé l'autre bord de la frontière pour voir quelles étaient les utilisations du territoire. On considère que c'est un territoire à vocation forestière non habité. Donc, on n'a pas nécessairement regardé les enjeux de l'autre côté de la frontière vu qu'on croit qu'ils sont très faibles, vu l'utilisation du territoire.

990

**LE PRÉSIDENT :**

Mais à la question que monsieur Deschênes-Bellavance a mentionnée, avez-vous consulté, ou considérant que vous estimez qu'il y a peu d'impacts, vous n'avez pas fait cette consultation?

995

**M. CASEY KENNEDY :**

On n'a pas fait de consultation directe au Nouveau-Brunswick. Les portes ouvertes et les consultations qu'on a eues de ce côté-ci de la frontière étaient ouvertes à n'importe qui, peu importe leur résidence. Mais on n'a pas fait de consultation comme telle au Nouveau-Brunswick.

1000

**LE PRÉSIDENT :**

1005 Très bien. Merci. Une autre question?

**M. ANTONY DESCHÊNES-BELLAVANCE :**

1010 Oui. Considérant l'ouverture de nouveaux chemins, de nouvelles infrastructures qui seront  
mises en place, est-ce que vous avez considéré les impacts sur les infrastructures déjà présentes?  
Je pense présentement aux traverses de cours d'eau déjà présentes, si on en installe des nouvelles,  
est-ce qu'elles, en aval, celles qui se situent plus bas, vont pouvoir maintenir leur fonction de faire  
circuler l'eau et le poisson?

1015

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. La question est claire. Monsieur Kennedy?

1020

**M. CASEY KENNEDY :**

Donc, pour ce qui est des infrastructures présentes sur le territoire en termes de traverses  
de cours d'eau, on parle de sept infrastructures qui vont être mises à niveau par le projet. Les  
traverses de cours d'eau existantes sur les chemins utilisés par le projet vont être remises à niveau  
1025 selon les normes du RADF, du ministère des Ressources naturelles. Donc, il ne devrait pas y avoir  
d'impacts sur... on ne préconise pas d'impacts sur les infrastructures en aval vu que les  
infrastructures qu'on va installer vont être faites en bonne et due forme selon les normes en place  
sur les territoires privés et publics.

1030

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Merci beaucoup.

1035

**LE COMMISSAIRE :**

Juste une petite précision que j'aimerais vous demander, ou en fait, une suggestion que j'ai  
à vous faire, puis ça s'applique à l'ensemble des intervenants ce soir. Quand vous utilisez des  
acronymes comme « RADF », par exemple, ça serait peut-être bien de les définir. Donc, je vais vous  
recéder la parole pour que vous définissiez « RADF ». Puis ça s'applique à tout le monde, quand

1040 vous prenez la parole, pour que ce soit plus clair, qu'est-ce qu'on entend dans les acronymes, parce que souvent c'est du langage un peu fermé pour les citoyens.

**M. CASEY KENNEDY :**

1045 Oui. Parfait, merci. Je demanderais à ma... Oh, excusez-moi! C'est le *Règlement de l'aménagement durable des forêts*. Donc, c'est tout ce qui contient... Bien, le ministère des Ressources naturelles, les Forêts, vous pouvez en parler, mais qui contient tous les règlements et normes en vigueur pour les activités qui sont faites sur le domaine forestier.

1050 **LE COMMISSAIRE :**

Justement, par rapport aux traverses de cours d'eau, monsieur Deschênes-Bellavance a parlé des... bon, vous aviez 40 traverses de cours d'eau à l'origine dans le premier projet. Avec l'optimisation, vous nous parlez maintenant de 17 traverses de cours d'eau, dont 7 qui vont être des traverses, disons, améliorées.

1055 Est-ce que vous avez considéré dans ces traverses de cours d'eau là les changements climatiques? C'est-à-dire qu'on a ici un intervenant qui est venu nous parler de la Rivière à la Truite spécifiquement, qu'il y avait des problématiques d'inondation probablement à son exutoire, probablement dans le coin d'Edmundston, comme je l'ai bien compris.

1060 Est-ce que les changements climatiques ont été considérés, d'une part dans le dimensionnement mais aussi dans le positionnement, pour s'assurer que sur l'ensemble du réseau hydrographique, ça n'ait pas un effet cumulatif d'inondation ou d'accélération d'inondation par refoulement dans les traverses de cours d'eau que vous allez installer?

**M. CASEY KENNEDY :**

1070 Oui, bien, par rapport au dimensionnement, un surdimensionnement a été considéré et a été effectué quand on a dimensionné les ponceaux pour s'assurer que les ponceaux soient en

mesure de prendre les cours d'eau d'une période plus longue et en considérant les changements climatiques.

1075

Par rapport aux emplacements, j'aimerais céder la parole à madame Leblanc pour nous informer.

**Mme NATHALIE LEBLANC :**

1080

Merci, Monsieur Kennedy. Bonjour, Monsieur le Commissaire, Monsieur le Président. Nathalie Leblanc, PESCA Environnement.

1085

Par rapport à la question des ponceaux puis des traverses de cours d'eau, en fait, la présentation tout à l'heure a montré qu'il y avait eu vraiment un effort là pour réduire le nombre de traverses de cours d'eau dans le projet. On a aussi regardé qu'est-ce que ça donne à deux niveaux, en fait, pour les impacts qu'il va y avoir en aval.

1090

Donc, il y a la question de quelle superficie de déboisement va être faite dans un bassin versant qui peut impacter ce qui se passe en aval en termes de débit. Les superficies actuellement déboisées par bassin versant, ça ressemble à quelque chose comme au maximum à 4 %... 4.7 % par bassin versant. Donc, à ces proportions-là de déboisement, il n'y a vraiment aucune inquiétude par rapport au débit plus en aval dans le bassin versant, incluant le bassin de la Rivière à la Truite.

1095

Puis le deuxième élément qu'on a regardé par rapport à la question des traverses de cours d'eau, c'est le dimensionnement des ponceaux, comme monsieur Kennedy mentionnait, il y a des calculs qui sont recommandés justement dans le *Règlement sur l'aménagement durable des forêts*, c'est comment calculer le débit qui va... puis quelle grosseur de ponceaux va être nécessaire.

1100

Et donc, tout ce travail-là, en fait, a été fait en fonction de, un, ce qu'on a validé sur le terrain, tous les sites de traverse de cours d'eau ont été visités au terrain pour valider quelles étaient les pentes, les largeurs de cours d'eau, les caractéristiques du site. Et comme ça a été mentionné aussi, bien, ça va être installé de façon conforme à la réglementation de la province.

**LE COMMISSAIRE :**

1105 Parfait. Merci. Merci beaucoup. Justement, je voulais me retourner du côté du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

1110 Madame Beauchesne, est-ce que vous pouvez nous parler justement du dimensionnement des traverses de cours d'eau par rapport à ce qu'on a appris ici avec madame Leblanc, considérant un surdimensionnement en conséquence des changements climatiques? Puis est-ce que ces normes-là ont été revues considérant les nouvelles connaissances qu'on acquiert par rapport aux changements climatiques?

1115 On parle d'un surdimensionnement qui est conséquent au déboisement puis évidemment à la superficie de drainage, mais est-ce que vous avez réévalué dans le *Règlement sur l'aménagement durable des forêts* ce dimensionnement-là?

**Mme JOSÉE-ANNE BEAUCHESNE :**

1120 Oui. En fait, le contenu de la question, ce qui est au niveau du *Règlement sur l'aménagement durable des forêts*, c'est une autre direction du ministère qui a l'expertise. Moi, aujourd'hui, je suis niveau du Secteur du territoire et des affaires stratégiques, donc je ne pourrai pas répondre à la question présentement, mais je vais rediriger certainement la question aux experts de la direction concernée, puis on va vous revenir avec une réponse dans les meilleurs délais.

1125

**LE COMMISSAIRE :**

Ces experts-là ne sont pas en ligne actuellement. Vous prenez la question en délibéré puis vous reviendrez éventuellement à la prochaine séance, c'est ce que je comprends?

1130

**Mme JOSÉE-ANNE BEAUCHESNE :**

Exactement.

1135 **LE COMMISSAIRE :**

Parfait. C'est très bien, merci.

1140 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Donc, le registre est toujours ouvert. On va le garder ouvert s'il y a d'autres personnes qui... que nos échanges inspirent des questions. On vous encourage à vous inscrire. Sinon, en l'absence d'autres personnes qui s'inscrivent au registre, on va nous-mêmes en profiter, en fait, parce qu'on a une série de questions. On a déjà commencé par ailleurs. On va vous poser quelques questions également, à la fois à l'initiateur et aux personnes-ressources.

1145  
1150 En commençant peut-être sur la question, vous nous avez parlé dans votre présentation du positionnement puis de l'optimisation qui a lieu depuis 2022. Pouvez-vous nous revenir un petit peu sur les étapes et les critères qui ont vraiment... vous avez nommé un certain nombre de critères dans votre présentation, mais qu'est-ce que vous avez priorisé dans vos critères? Quels ont été les critères prioritaires pour cette démarche dans un premier temps? Et est-ce que votre démarche d'optimisation, elle est complétée avec ce que vous nous avez présenté ce soir?

1155 **M. CASEY KENNEDY :**

Oui. On pourrait peut-être afficher une carte de la configuration qui aiderait dans notre démarche.

1160 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

1165 **M. CASEY KENNEDY :**

On pourrait peut-être aller à celle d'avant qui montre les... En fait, par rapport aux critères qui sont utilisés pour déterminer l'emplacement des éoliennes, je ne dirais pas qu'il y en a qui sont

1170 plus importants que d'autres. On considère tous les éléments. Que ça soit la réglementation, donc, il y a un RCI en place qui encadre le développement de projets éoliens sur le territoire de la MRC de Témiscouata, qui souscrit des distances séparatrices entre certains éléments du territoire et l'emplacement des éoliennes, que ça soit des résidences, des chemins, des périmètres urbains et d'autres éléments qu'on retrouve sur le territoire.

1175 On regarde aussi les éléments topographiques et géographiques, donc d'éviter des pentes fortes pour être capable d'installer nos éoliennes. On regarde les critères territoriaux, donc la tenure du territoire, donc en terres privées ou en terres publiques. Si on est en terre privée (sic), c'est sûr que ça prend une entente avec le ministère pour être capable d'utiliser le territoire, et en privé, une entente avec le propriétaire terrien pour installer nos équipements.

1180 Donc, on considère aussi certainement la ressource éolienne, donc on fait une étude de vent assez détaillée pour déterminer les vitesses de vent du secteur. Donc, on a quatre mâts météo d'installés sur le territoire depuis deux ans, et un depuis trois, qui mesurent les mesures de vent, donc qui fait en sorte qu'on peut faire une étude détaillée du vent et de savoir précisément les endroits qui sont plus propices à la production éolienne.

1185 On prend en considération aussi les utilisations du territoire. Donc, on a pris la décision de ne pas installer d'éoliennes dans des érablières à production. On a aussi discuté avec les acériculteurs du coin de leurs plans d'expansion. Il y a deux éoliennes qui ont été retranchées de notre configuration pour permettre l'expansion de deux érablières sur le secteur du projet.

1190 Des études géotechniques sont faites aussi, qu'on va étudier le sous-sol où on veut placer nos éoliennes pour être certain que la capacité portante est propice et qu'on peut construire une fondation pour être capable de construire notre éolienne.

1195 Une fois que toutes ces études-là sont faites de façon – sauf la géotech – sont faites de façon qu'on appelle « *desktop* », donc à distance, une étude est faite sur le territoire pour le micropositionnement des éoliennes pour s'assurer que tous les éléments sont capturés et sont bel et bien présents sur le territoire. Souvent, des déplacements, des microdéplacements sont faits pour favoriser et prioriser les meilleurs emplacements pour nos éoliennes.

1200

Donc, une fois que tous ces facteurs-là sont pris en considération, on étudie plusieurs emplacements, plus d'emplacements qu'on a de besoin pour la configuration... pour en fait produire le 270 mégawatts, tel que défini dans notre contrat avec Hydro-Québec, et on retranche des emplacements en considérant ces facteurs-là. Il y a des facteurs économiques qui sont utilisés aussi. C'est certain qu'on essaie de maximiser le rendement du projet.

1205

Donc, une fois que tous ces aspects-là sont pris en considération ensemble, on détermine les 45 derniers emplacements de notre projet.

**LE PRÉSIDENT :**

1210

Très bien. Et ma seconde question était : est-ce que cet exercice d'optimisation est pour vous complété? Ce que vous avez présenté, là, vous avez vraiment... vous êtes arrivés au bout de votre exercice d'optimisation?

**M. CASEY KENNEDY :**

1215

On est confiant dans l'exercice qu'on a fait, on est confiant des études qu'on a faites, on est confiant dans les résultats qu'on a obtenus, et on est confiant dans les 45 positions d'éoliennes qu'on présente maintenant pour être capable de construire le projet. Oui.

1220

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Je vais revenir un petit peu plus tard là-dessus, mais on a une autre personne qui s'est inscrite au registre. Je vais l'appeler, c'est monsieur Patrick Morin, du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent. Donc, bonjour, Monsieur Morin.

1225

1230

---

**M. PATRICK MORIN**

---

1235

**M. PATRICK MORIN :**

1240

Bonsoir à nouveau. J'ai deux questions. La première c'est : considérant la nécessité d'appliquer le principe de précaution, est-ce qu'il est prévu d'appliquer l'orientation qui a été annoncée en décembre 2023 par le ministère de l'Environnement pour réduire l'impact des parcs éoliens sur les chauves-souris?

1245

Cette mesure-là consiste à augmenter le seuil de vitesse de vent pour le démarrage des turbines à 5,5 mètres par seconde. Il y a une période de l'année que je n'ai pas notée ici. Donc, est-ce que c'est prévu de l'appliquer à ce projet-ci? Sinon, qu'est-ce qui empêche d'appliquer la mesure au projet?

**LE PRÉSIDENT :**

1250

Très bien. Merci, Monsieur Morin.

Donc, vous êtes familier avec cette directive. Est-ce que c'est quelque chose que vous envisagez d'appliquer dans le projet?

1255

**M. CASEY KENNEDY :**

1260

Oui, merci, Monsieur le Président. En fait, la réglementation que monsieur Morin décrit est en vigueur pour les projets qui ont été issus de l'appel d'offres 2023 et non de l'appel d'offres 2021. Par contre, on se commet à faire des suivis de mortalité dans les trois premières années du projet, et si on voit que le taux de mortalité est élevé, on pourrait utiliser une méthode de mitigation telle que le bridage des éoliennes qui est décrit dans la directive du ministère.

**LE PRÉSIDENT :**

1265                   Merci. Avez-vous une autre question?

**M. PATRICK MORIN :**

1270                   Oui. Ma deuxième question, c'est à propos des impacts cumulatifs. Bon, vous le savez  
possiblement que les Appalaches, la chaîne des Appalaches, c'est un obstacle pour certains oiseaux  
dans leur migration, mais c'est aussi un point de repère. Plusieurs espèces d'oiseaux utilisent les  
Appalaches comme point de repère, puis ils vont longer ou survoler les Appalaches durant leur  
migration du nord au sud.

1275                   Donc, je voulais un peu que vous m'expliquiez comment vous comptiez traiter les impacts  
cumulatifs, parce que ce parc-là de Madawaska n'est pas seul au monde, il y a plusieurs autres  
projets qui sont déjà en opération, d'autres qui sont prévus, donc comment vous pensez... c'est quoi  
les paramètres de votre analyse des impacts cumulatifs sur les oiseaux? Mais aussi, vous pouvez  
m'en parler aussi, là, plus largement de votre analyse cumulative.

1280

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Merci, Monsieur Morin.

1285                   Monsieur Kennedy, sur les impacts cumulatifs?

**M. CASEY KENNEDY :**

1290                   Oui, merci, Monsieur le Président. Pour nous parler des effets cumulatifs du projet et des  
autres projets dans la MRC, j'aimerais passer la parole à madame Leblanc, de PESCA, s'il vous  
plaît.

1295 **Mme NATHALIE LEBLANC :**

Merci, Monsieur Kennedy, Monsieur le Président. Si vous me le permettez, j'ai quelques diapositives que je pourrais vous présenter par rapport à l'impact cumulatif, si ça vous convient.

1300 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

1305 **Mme NATHALIE LEBLANC :**

Merci. Donc, de façon générale, les impacts cumulatifs... bien, en fait, ça a été évalué dans l'étude d'impact, et il y a d'ailleurs un chapitre pour les impacts cumulatifs dans l'étude d'impact.

1310 De façon générale, plus on met de mesures d'atténuation qui réduisent les impacts du projet lui-même, bien, moins le projet contribue aux impacts cumulatifs, que ce soit à l'échelle locale ou à l'échelle régionale, ou peu importe à quelle échelle.

1315 L'évaluation des impacts cumulatifs, ça se fait autant à l'échelle spatiale, donc est-ce qu'on est au niveau local, comme par exemple avec le déboisement, ou on est à une échelle plus régionale, les impacts socioéconomiques, par exemple, ou d'autres impacts qui pourraient se cumuler? Donc, on regarde à quelle échelle spatiale on est quand on fait cette analyse-là. Et il y a également une échelle temporelle. Est-ce que l'activité qui s'additionne à une autre activité va se dérouler en même temps et est-ce qu'il va y avoir réellement cumul?

1320 Il y a de nombreuses mesures d'atténuation qui ont été prévues dans le projet pour réduire les impacts cumulatifs sur le milieu dont le milieu naturel.

Par exemple, tout ce qui est réduction des superficies du projet. On a parlé tout à l'heure de la question du bâtiment de service qui va être à l'extérieur du milieu naturel.

1325 On a parlé de grands tronçons de chemins qui ont été retirés du projet pour conserver la connectivité sur le territoire, puis éviter certains secteurs dans les vallées où il n'y aura carrément aucune activité en lien avec le projet.

1330 C'est aussi un projet où il y a une ligne électrique d'Hydro-Québec à proximité. Donc, on n'a pas à construire de ligne électrique dans ce projet-là. Donc, c'est encore une fois une réduction des superficies nécessaires.

1335 Le fait que ce soit des éoliennes de puissance 6 mégawatts, bien, ça fait qu'on a besoin de moins d'éoliennes aussi pour construire la même capacité du parc éolien. Encore une fois, ça permet de réduire les superficies.

1340 Et à travers tout ça, il y a vraiment un gros effort qui est fait pour documenter les sites d'intérêt au niveau de la biodiversité sur le territoire. Il y a beaucoup d'inventaires – et je pourrai vous en parler plus tard si vous voulez – qui ont été faits et qui permettent d'éviter certains secteurs plus précis dans le projet pour protéger, par exemple, des espèces à statut particulier qui seraient présentes sur le site.

1345 Il y a aussi la question de la réduction des empiétements dans les milieux humides et hydriques – et je pense que monsieur Kennedy l'a bien démontré, là – il y a eu un effort d'optimisation pour éviter les milieux humides en déplaçant par exemple certains... ou en éliminant certains tronçons de chemins, là. Il y a vraiment eu un bel effort de fait pour cette réduction-là. Donc, tout ça contribue à réduire l'impact cumulatif du projet à l'échelle locale.

1350 Au niveau de l'impact cumulatif sur le paysage – là on grossit un peu la zone spatiale – il y a peu d'impacts cumulatifs du projet avec les autres projets qui sont déjà dans la MRC de Témiscouata ou qui seront en construction, qui débutent, là, une construction ou qui sont en développement; un, à cause de la distance, on parle de 35, 45 kilomètres entre le projet actuel puis les autres projets, et on est dans un territoire où le relief est irrégulier. On a des collines, on a de la forêt. Donc, quand on circule, par exemple, le long de l'autoroute 85, il n'y a pas tant d'ouvertures visuelles où on peut voir le projet. Et il n'y aura pas vraiment de phénomène de visibilité successive d'un parc à l'autre ou d'un même projet qui se voit en même temps qu'un autre projet.

1360 Je pense qu'à l'échelle locale, en fait, je l'ai mentionné, là, il y a une question de déboisement. Donc, le déboisement pour le parc éolien représente 2 % de la zone d'étude. Il reste 98 % du territoire qui est disponible en termes de connectivité. Mais ceci s'additionne à peu près à un 20 % d'activité forestière qu'il y a eu sur le territoire.

1365 On a parlé de la ligne de raccordement. On a parlé... Bien, en fait, ce que je n'ai pas mentionné, c'est aussi qu'il y a beaucoup de réutilisation des chemins existants. Donc, le projet, oui, s'additionne à ce qu'il y a déjà comme activité sur le territoire puis comme impacts humains sur le territoire, mais il y a 43 % des chemins du projet qui sont réutilisés. Donc, ça évite d'ouvrir de nouveaux territoires.

**LE PRÉSIDENT :**

1370 Très bien. Merci. Donc, si je comprends bien votre réponse, c'est que tous les efforts que vous avez faits... vous considérez que dans le fond, tous les efforts que vous avez faits pour réduire l'empreinte du projet, c'est votre approche pour réduire l'impact cumulatif?

**Mme NATHALIE LEBLANC :**

1375 C'est la prémisse de base, je dirais, que...

**LE PRÉSIDENT :**

1380 Très bien.

**Mme NATHALIE LEBLANC :**

1385 ... plus on réduit l'impact réel du projet, moins il contribue à un impact cumulatif. Il y a assurément des impacts cumulatifs, mais le projet y contribue le moins possible à cause de ces mesures-là.

**LE PRÉSIDENT :**

1390

Très bien. Je vais passer la parole à mon collègue, Antoine Morissette.

**LE COMMISSAIRE :**

1395

Pour poursuivre dans la même voie que monsieur Morin a ouverte par rapport aux impacts cumulatifs. Bon, vous avez évoqué quand même l'aspect spatial avec la réduction des emprises et tout ça. Moi, j'aimerais vous entendre sur l'aspect temporel. Vous travaillez beaucoup sur le avant, ou sur le futur à court terme. Sachant que dans votre projet, il y a une phase de développement, une phase de construction puis une phase d'exploitation, laquelle devrait durer 30 ans, qu'en est-il pendant cette phase d'exploitation-là sur les 30 prochaines années, quelle est votre approche dans le prévisionnel sur, par exemple, minimalement 30 ans puis potentiellement plus si, éventuellement, le contrat est prolongé, comme vous nous l'annonciez dans votre présentation, Monsieur Kennedy?

1400

**M. CASEY KENNEDY :**

1405

Je ne suis pas certain si je comprends dans quelle direction vous voulez amener votre question. Donc, on a parlé des effets cumulatifs pendant l'exploitation. Donc, comment on rajoute de l'utilisation au territoire par l'exploitation du projet? Ou qu'on ra... Oh, excusez-moi.

1410

**LE COMMISSAIRE :**

Je pense qu'on ne peut pas être deux en même temps au micro. En fait, pour simplifier la question, le prévisionnel sur la phase d'exploitation, comment vous le considérez dans les impacts cumulatifs?

1415

**M. CASEY KENNEDY :**

En fait, je vais demander à madame Leblanc de prendre la question.

1420

**Mme NATHALIE LEBLANC :**

1425 Merci. Je ne suis pas sûre non plus de bien saisir ce que vous voulez par rapport à cette question-là, je m'excuse.

**LE COMMISSAIRE :**

1430 Votre parc éolien vous appartient pendant les 30 prochaines années. Comment vous considérez, pendant ces 30 années-là, l'impact cumulatif sur le territoire pendant 30 ans d'un parc éolien qui est construit aujourd'hui?

1435 Parce que ce que vous faites, c'est exactement ça, là, vous nous dites « Actuellement, on va construire quelque chose, il existe déjà quelque chose sur le territoire et on s'y ajoute. » Dans 30 ans, il y a... pendant la période de 30 ans, il y a d'autres éléments sur le territoire qui peuvent s'y ajouter. Comment vous le considérez au niveau des impacts cumulatifs? La question est toujours pour vous, Monsieur Kennedy.

**M. CASEY KENNEDY :**

1440 Oui, merci. Donc, des suivis vont être faits pendant l'exploitation du projet pour assurer que les impacts qu'on a considérés pendant l'étude sont respectés.

1445 On rajoute à l'utilisation du territoire. Si on parle d'augmentation de trafic, par exemple, nos exploitations vont faire en sorte qu'on va avoir des techniciens qui vont se rendre sur le territoire pour l'exploitation et l'entretien du projet. On ne va pas à chaque éolienne à chaque jour. C'est vraiment à une fréquence... on fait des entretiens annuels et biannuels. Donc, l'augmentation de trafic sur le territoire serait moindre. Donc, il n'y a pas une grosse augmentation par rapport au trafic du projet.

1450 S'il y a d'autres utilisations qui veulent s'intégrer dans l'aire de projet, nous, on a une servitude sur les emplacements qu'on a, mais les chemins vont être utilisables sur les terrains publics, assurément, et non sur le privé. Le privé, le droit d'accès reste au propriétaire. Mais les chemins d'accès peuvent être utilisés pour d'autres fins, que ce soit l'exploitation forestière, l'exploitation

acéricole ou du récréatif, qui ne seront pas limités par la présence du projet. Donc, il y a d'autres utilisations qui peuvent continuer à être faites sur le territoire.

1455

On va entretenir nos chemins, entretenir nos traverses de cours d'eau, comme mentionné. Donc, ce qu'on voit présentement sur le territoire, il y a beaucoup de chemins qui sont délaissés et pas nécessairement mis à jour, donc ça peut avoir un effet sur le drainage du territoire. Nous, notre projet, on va continuer à avoir ces activités d'entretien qui vont assurer le libre passage des eaux et un bon drainage sur le site.

1460

**LE COMMISSAIRE :**

Je vais essayer de prendre un autre angle. Demain matin... Non, pas demain matin, dans 15 ans, il y a un nouveau projet éolien qui est ciblé sur le territoire. Comment vous appréhendez cette situation-là?

1465

**M. CASEY KENNEDY :**

Donc, s'il y a un autre projet qui s'installe sur le territoire dans 15 ans, l'étude des impacts cumulatifs sera faite par ce projet-là. Et ça ne fait pas partie de la directive ou de l'étude d'impact qu'on a pour assumer des projets futurs, qu'on n'a aucune façon de connaître leur présence ou leur potentiel.

1470

**LE COMMISSAIRE :**

Je comprends très bien votre réponse. Je voulais poursuivre, voir si votre réflexion allait au-delà de l'étude d'impact telle qu'elle est présentée pour voir, un peu dans la même veine que monsieur Morin amenait, à savoir « Dans 15 ans, dans 20 ans, dans 30 ans, tout ce projet-là existe, et il y en aura d'autres; comment on fait pour évaluer l'impact cumulatif sur une plus longue période de temps? » Mais ceci dit, je vais me retourner du côté du ministère de l'Environnement aussi pour avoir leur point de vue sur le prévisionnel aussi. Monsieur Tambourgi.

1475

1480

1485 **M. PHILIPPE TAMBOURGI :**

Oui, bonjour, Monsieur le Commissaire. Donc, Philippe Tambourgi, ministère de l'Environnement. Je vais transférer la question à monsieur Raphaël Demers.

1490 **M. RAPHAËL DEMERS :**

1495 Bonjour. Bonsoir. Oui, donc, pour les effets cumulatifs, en fait, c'est sûr que la première étape pour nous, c'est d'obtenir la meilleure description du milieu possible pour pouvoir prendre en compte toutes les sources d'impact. Donc, c'est sûr qu'on a des guides pour diriger les requérants, là, pour caractériser entre autres les milieux humides et hydriques puis tous les aspects fauniques aussi. Donc, c'est la prémisse de base pour avoir une bonne connaissance du milieu, pour pouvoir apprécier les sources d'impacts puis les impacts sur le milieu.

1500 Pour les effets à long terme, en fait, comme monsieur Kennedy disait, c'est sûr que les initiateurs sont tenus de respecter la directive qui leur est envoyée puis que ça comprend les impacts de leur projet. Donc, s'il y a un autre projet futur qui va s'installer à proximité, qu'il pourrait y avoir des effets, ce sera à eux d'avoir la responsabilité de documenter à ce moment-là les impacts.

1505 Puis ce que je pourrais dire aussi, c'est que c'est sûr que les impacts qui sont les plus majeurs, c'est lors de la construction puis l'implantation du projet. Donc, c'est là qu'il faut surtout apprécier, là, puis voir ces impacts-là. C'est pour ça qu'on a l'impression de regarder plus à court terme, mais c'est là le plus gros des impacts, c'est quand on déboise, c'est quand on ajoute des infrastructures, quand on modifie les milieux naturels.

1510 Puis je recouperais aussi la réponse de madame Leblanc, là, c'est que c'est en réduisant le plus possible puis en mettant en place des mesures d'atténuation le plus possible qu'on réussit à réduire les impacts du projet au moment de la construction, mais à long terme aussi.

1515 Puis c'est sûr que la réglementation en matière d'environnement continue de s'appliquer, peu importe à quel moment du projet, là. Il y a la phase de construction, mais il y a aussi toutes les normes environnementales qui continuent de s'appliquer, là, la réglementation. Donc, si jamais il y a

1520 un incident technologique, un bris ou quoi que ce soit, l'initiateur est tenu de respecter la réglementation à ce moment-là puis d'appliquer les mesures d'atténuation qui étaient prévues lors... du décret, de l'acceptation du projet, les conditions de toutes les mesures qui étaient prévues. Mais aussi, si ça déborde, puis qu'il y a d'autres réglementations qui s'appliquent, ils sont tenus de s'y conformer.

**LE COMMISSAIRE :**

1525 Dernière petite question, puis ensuite, je retourne vers vous, Monsieur Morin. Vous, au ministère, comment vous faites pour avoir une vue d'ensemble de tout ça?

**M. RAPHAËL DEMERS :**

1530 Bien, je reviens avec la prémisse de base, c'est-à-dire de demander les meilleures caractérisations possible du milieu pour pouvoir évaluer ces impacts-là. Nous, dans le fond, on est plus dans les exigences de décrire le milieu et les impacts, puis on se tient à ça finalement pour évaluer. Mais chaque projet, oui, on regarde de façon régionale ce qui peut... comme par exemple, dans la région, il y a d'autres projets éoliens, mais chaque projet est évalué avec ses propres caractéristiques finalement. Puis c'est sûr, je me répète, là, mais c'est de réduire au maximum les impacts lors de la construction, de l'exploitation, et de tout prévoir les mesures d'atténuation possibles. Puis on considère que ça va permettre de réduire les impacts cumulatifs si chacun des projets finalement est optimisé pour avoir le moins d'impacts possible sur l'environnement.

1540 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, merci beaucoup. Vous avez démarré une belle discussion. Merci beaucoup. Donc, ça faisait le tour de vos deux questions. Vous pouvez vous réinscrire à nouveau si vous en avez d'autres, effectivement.

1545 Peut-être avant de passer à la prochaine intervenante, toujours pour le ministère de l'Environnement, concernant justement l'orientation annoncée en décembre 2023 visant la protection

des chauves-souris, serait-il possible de nous déposer le document pour qu'on puisse l'ajouter aux documents disponibles pour le projet?

1550

**M. PHILIPPE TAMBOURGI :**

Oui. Philippe Tambourgi, ministère de l'Environnement. Le document peut être déposé.

1555

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien, merci beaucoup. Puis autre question plus précise sur cet aspect-là, étant donné la situation des chiroptères qui est jugée critique, pourquoi l'orientation ne touche que le bridage? Est-ce qu'il n'y a pas d'autres mesures qui permettent de protéger – la question s'adresse toujours à monsieur Tambourgi – qui permettent de protéger les chauves-souris?

1560

**M. PHILIPPE TAMBOURGI :**

Donc, Philippe Tambourgi, ministère de l'Environnement. Je vais transférer la question à madame Geneviève Bourget, de la Direction de la gestion de la faune au Bas-Saint-Laurent.

1565

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

1570

**Mme GENEVIÈVE BOURGET :**

Oui, bonjour, Geneviève Bourget. Donc, à la question sur le bridage, l'orientation a été déposée le 21 décembre 2023. Donc, pour les parcs dont les appels d'offres étaient après cette date-là, en fait, l'orientation est obligatoire. Pour ce qui est du parc Madawaska, ils ne sont pas obligés de mettre en application cette mesure d'atténuation là. Par contre, on la recommande très fortement parce que c'est la meilleure mesure d'atténuation pour les mortalités de chiroptères. Il existe d'autres mesures d'atténuation. Par contre, cette mesure-là est la plus efficace, et ce, pour l'ensemble de toutes les espèces de chauves-souris.

1575

1580 Il existe également une autre mesure d'atténuation qui peut être couplée avec le bridage des éoliennes, qui est la mise en drapeau des pales d'éoliennes. Donc, c'est-à-dire que les pales sont mises parallèles au vent, ça limite également les mortalités.

1585 Mais la meilleure, c'est vraiment le bridage. 50 % des mortalités, selon la littérature, 50 % des mortalités peuvent être évitées si l'éolienne est démarrée à un seuil de vent de 5,5 mètres par seconde. Et puis la majorité des mortalités, c'est à 6,5 mètres par seconde. Cette mesure-là doit être mise en place, là, les nuits parce que les chauves-souris, c'est des espèces nocturnes. Donc, elle doit être mise en place 30 minutes avant le coucher du soleil jusqu'à 30 minutes après le lever du soleil durant la période de fréquentation de l'habitat par les chauves-souris, soit au 1er juin au 15  
1590 octobre.

Donc, c'est la meilleure méthode. On la recommande fortement. Mais c'est ça, comme je vous mentionne, présentement, pour le parc Madawaska, ils ne sont pas obligés de la mettre en application.

1595

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup pour votre réponse. Peut-être, je relancerais l'initiateur là-dessus. On vient d'entendre que c'est la meilleure méthode, mais on comprend que vous n'êtes pas obligé. Mais pourquoi ne pas mettre en place une telle mesure, sachant que c'est une mesure qui effectivement semble être efficace?

1600

**M. CASEY KENNEDY :**

1605 Oui, on ne débat pas l'efficacité de la mesure, mais on s'est commis, on s'est engagé à faire des suivis de mortalités dans les trois premières années du projet, et si les mortalités sont plus hautes qu'anticipées dans notre étude d'impacts, à ce moment-là, on serait prêt à regarder des façons de mitigation telles que le bridage, comme décrit dans l'instruction de 2023. Donc, si les résultats scientifiques qu'on a de nos suivis démontrent une mortalité, on serait prêt à discuter avec le  
1610 ministère pour débiter un programme de bridage.

**LE PRÉSIDENT :**

1615 Et quel serait l'impact pour vous d'appliquer une mesure comme celle-là? Est-ce qu'il y a une perte de production qui est associée à cette mesure de bridage? Qu'est-ce qui fait en sorte qu'effectivement, vous ne la mettiez pas tout de suite en place? Quel impact négatif ça peut avoir sur votre projet?

**M. CASEY KENNEDY :**

1620 Oui. En fait, l'impact est sur la production. Au lieu de démarrer à une vitesse de vent d'à peu près 3 mètres/seconde, on débute à 5,5 pendant les périodes énumérées par le ministère. Donc, il y a cette période-là de production qui est perdue sur l'ensemble du parc si le bridage est mis en place dès le début. Donc, nous, on considère que de faire un suivi, de vraiment mesurer l'impact du projet avant de mettre en place un programme de bridage.

**LE PRÉSIDENT :**

1630 Avez-vous évalué à peu près ce que ça pouvait avoir comme conséquences en termes de perte de production?

**M. CASEY KENNEDY :**

1635 Oui, des modélisations ont été faites pour considérer la perte de production. Je n'ai pas le chiffre avec moi ce soir, mais c'est quelque chose qu'on pourrait vous fournir.

**LE PRÉSIDENT :**

1640 Oui, s'il vous plaît. Si vous pouvez nous le fournir, ce serait très apprécié. Merci beaucoup. On va passer à la prochaine personne qui est madame Ariane Boyer.

1645

---

**Mme ARIANE BOYER**

---

**Mme ARIANE BOYER :**

1650

On m'entend bien?

**LE PRÉSIDENT :**

1655

Bonsoir.

**Mme ARIANE BOYER :**

1660

Bonjour. Ariane Boyer de TVA. Premièrement, bonjour. Combien de cas d'expropriation dans le projet avez-vous identifiés en ce moment?

**LE PRÉSIDENT :**

1665

La question, vous voulez l'adresser à...

**Mme ARIANE BOYER :**

Oui, à vous.

1670

**LE PRÉSIDENT :**

C'est une question de procédure. Merci beaucoup.

1675

Donc, effectivement, là, est-ce qu'il y a des cas d'expropriation associés à votre projet?

**M. CASEY KENNEDY :**

Non, absolument pas. Il n'y a aucun cas d'expropriation dans le cadre de notre projet.

1680 **Mme ARIANE BOYER :**

Seconde question pour moi, est-ce qu'on a évalué les impacts sur la valeur des différentes résidences ou des établissements environnants le projet éolien?

1685 **LE PRÉSIDENT :**

La question est claire. Merci.

Monsieur Kennedy?

1690

**M. CASEY KENNEDY :**

Oui, merci, Monsieur le Président. Il n'y a pas d'études qui ont été faites directement à la localité du projet, mais il y a diverses études qui ont été faites sur les impacts sur les valeurs résidentielles. Je pourrais laisser mon collègue, monsieur Lagacé, nous en discuter un peu.

1695

**M. MICHEL LAGACÉ :**

Monsieur le Président, je suis préfet de la MRC de Rivière-du-Loup aussi. Dans le cas de la MRC de Rivière-du-Loup, on a un projet éolien sur les territoires des municipalités de Saint-Paul-de-la-Croix et de Saint-Épiphanie. Et l'année passée, dans le cas du rôle d'évaluation de la municipalité de Saint-Épiphanie, il a augmenté d'un peu plus de 50 %. Dans le cas du rôle de l'évaluation municipale de Saint-Paul-de-la-Croix, il a augmenté de plus de 60 % l'année passée. Puis selon l'appréciation du directeur de l'évaluation au niveau de la MRC, il n'y a pas d'impact ni positif ni négatif, c'est un impact neutre sur la valeur des propriétés.

1705

**LE PRÉSIDENT :**

1710 Très bien. Merci.

Peut-être, on peut effectivement demander aux municipalités, en commençant peut-être par celle Dégelis, si vous considérez qu'il pourrait y avoir des impacts sur la valeur des propriétés dans votre municipalité.

1715

**M. SÉBASTIEN BOURGALT :**

À notre avis, il n'y aura pas d'impact sur les valeurs des municipalités. Il n'y a rien qui nous démontre que ça a une influence sur la valeur, jusqu'à maintenant, là. Les projets qui sont en place, il n'y a rien qui nous démontre que les valeurs augmentent.

1720

**LE PRÉSIDENT :**

Ou diminuent?

1725

**M. SÉBASTIEN BOURGALT :**

Ou diminuent, effectivement.

1730

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Maintenant, peut-être monsieur... je m'excuse, je n'ai pas votre nom directement. Monsieur de Grandmaison de Saint-Jean-de-la-Lande, de votre point de vue?

1735

**M. LUC GRANDMAISON :**

Oui, Monsieur le Président. À mon avis, ce n'est pas quelque chose qu'on aurait évalué à notre municipalité. On vient de faire un nouveau rôle triennal. Nos augmentations de nos propriétés,

1740 elles ont déjà monté d'approximativement 76 %, dû au fait que ça faisait... un rôle triennal reporté.  
Donc, ça faisait six ans qu'on n'avait pas augmenté les valeurs.

1745 Je pourrais quand même m'informer auprès de la firme d'évaluation pour savoir si ça aurait un impact. Je pourrais vous revenir d'ici 48 heures par rapport à ça, savoir si ça va avoir un impact négatif ou positif pour la valeur de propriété, je pourrais faire cette recherche.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup.

1750 Et puis peut-être, tant qu'à faire le tour des milieux municipal, Monsieur Lehoux, sur les rôles d'évaluation?

**M. MATHIEU LEHOUX :**

1755 Au niveau du rôle d'évaluation, pour la MRC de Témiscouata, on n'a pas de service d'évaluation à l'interne. Donc, c'est une firme, monsieur Grandmaison le disait, c'est une firme externe qui fait l'évaluation. Donc, je n'ai pas de données précises qui proviennent de la MRC au niveau de l'évaluation.

1760 Et il faut savoir aussi qu'au Témiscouata, c'est le premier projet qui concerne du territoire privé. Donc, on n'a pas d'historique au niveau... Même si on a un long historique au niveau de la production éolienne, en partenariat public-privé, mais on n'a pas de données au niveau de l'évaluation municipale parce qu'il n'y a pas eu de projet en territoire privé au Témiscouata.

1765 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Merci beaucoup. Merci.

1770 On va passer maintenant... on va revenir à monsieur Antony Deschênes-Bellavance.,

---

**M. ANTONY DESCHÊNES-BELLAVANCE**

---

1775

**M. ANTONY DESCHÊNES-BELLAVANCE :**

1780

Rebonjour. Ma question, ce serait, vous parliez tantôt d'appliquer le *Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État*, le RADF, pour votre projet. Ce règlement-là s'applique sur le territoire public. Alors, je me demandais, est-ce que vous avez prévu d'appliquer le même règlement pour le territoire privé, sachant que les règlements sont parfois plus facilitants dans le privé? Alors est-ce que c'est un engagement que l'entreprise pourrait prendre, d'appliquer le RADF, le *Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État*, au territoire privé également?

1785

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. On peut demander à monsieur Kennedy, si vous avez considéré cette approche?

1790

**M. CASEY KENNEDY :**

Oui, absolument. C'est une approche qu'on a considérée et à laquelle on s'engage. C'est énuméré dans l'étude d'impact, qu'on s'engage à respecter le RADF non seulement en territoire public, mais aussi en territoire privé.

1795

**M. ANTONY DESCHÊNES-BELLAVANCE :**

1800

Seconde question. Vous parliez d'une diminution de l'impact sur les milieux humides de 6,5 hectares à 0,3 hectare. Je comprends que vous avez fait un travail majeur pour éviter des secteurs avec les chemins et tout ça, mais est-ce qu'on pourrait m'expliquer comment on peut avoir diminué autant grandement l'impact? Et sur deux volets, la question est : pourquoi compenser, ne pas restaurer à même le site?

**LE PRÉSIDENT :**

1805           Très bien. Donc, la première, peut-être nous expliquer comment vous êtes arrivés à cette diminution-là, puis en sous-question, effectivement, l'autre aspect que monsieur vient de mentionner.

**M. CASEY KENNEDY :**

1810           Merci pour la question. Pour parler des effets de réduction, je passerai la parole à madame Leblanc qui était responsable de l'étude d'impact.

**Mme NATHALIE LEBLANC :**

1815           Merci, Monsieur Kennedy.

1820           En fait, par rapport aux milieux humides, c'est effectivement un beau constat qu'on fait avec l'optimisation du projet. Le retrait des secteurs de chemins qui ont été enlevés le long de la Rivière à la Truite, en fait, qu'on... On peut peut-être, Madame Lachance, mettre la carte des milieux humides, ça va être plus facile.

1825           Donc, vous avez sur cette carte-là, pour que tout le monde suive, on a en vert les chemins... en vert, ce sont les chemins existants qui vont être utilisés dans le projet; en rouge, les chemins à construire, qui vont jusqu'au secteur des éoliennes qui sont au sommet des collines. Les éoliennes sont des petites étoiles noires. Et en bleu, c'est les milieux humides dans le secteur du projet. Les milieux humides sont principalement dans le fond des vallées. Et en ayant retiré là un secteur de chemins le long de la Rivière à la Truite, qui était de plusieurs kilomètres, bien, il y a plusieurs milieux humides qui ont été évités.

1830           Je veux aussi mentionner que dans l'étude d'impact, on avait mentionné une certaine superficie, tous les inventaires terrain n'avaient pas encore été faits. Donc, dans une approche conservatrice, on avait pris une méthode où on identifiait plus de milieux humides que moins. C'est-à-dire que quand on pensait que c'était un milieu humide, mais que la validation n'avait pas été faite, on le considérait comme milieu humide pour être sûr de ne pas sous-estimer l'impact.

1835           Donc, il y a deux raisons principales là pourquoi on passe de 6,6 à 0,3. C'est l'optimisation en enlevant le chemin de la Rivière à la Truite, puis le fait qu'il y avait, dans l'étude d'impact, certains milieux humides qui n'avaient pas encore été validés sur le terrain. En faisant la validation, on a confirmé dans certains cas que c'étaient des milieux terrestres.

1840           Et il y a eu aussi, dans plusieurs petits secteurs du projet d'autres évitements, par exemple, de retravailler la courbe d'un chemin ou de déplacer le chemin de quelques mètres pour éviter des milieux humides. Donc, tout ça a permis, là, d'avoir un évitement assez important.

**LE COMMISSAIRE :**

1845           Madame Leblanc, dans une des réponses aux questions du ministère, le PR 5.4, pour être très précis sur le document en question, il était question du *Plan régional des milieux humides et hydriques* dans lequel... il est en processus d'approbation, et dans lequel il y avait trois milieux humides qui étaient identifiés puis qui seraient potentiellement évités ou que vous vous êtes engagés à revoir à la lumière de l'approbation du *Plan régional des milieux humides et hydriques*. Est-ce que le retrait que vous avez fait, ça correspond à ce qui avait été mentionné en réponse à la question par rapport au *Plan régional des milieux humides et hydriques*?

**Mme NATHALIE LEBLANC :**

1855           On a effectivement contacté la MRC par rapport à l'élaboration de leur *Plan régional des milieux humides et hydriques*, qu'on appelle le « PRMHH » plus courtement. Et à l'époque où on les a consultés, au début de l'étude d'impact, il n'y avait pas d'enjeu majeur. Et ce qu'on s'était rendu compte, c'est que leur couche de milieu humide correspondait à celle qu'on utilisait, donc on avait les bonnes informations.

1860           Par après, ils nous ont effectivement mentionné deux secteurs où il y avait un empiètement du projet. Et si je ne me trompe pas, c'est des secteurs où c'était des chemins existants à élargir pour le projet. Donc, je pourrai faire la vérification, mais je pense que ce sont encore des chemins du projet. Mais ce n'était pas des milieux humides qui étaient associés à des mesures de protection dans le PRMHH, là, en termes de protection.

**LE COMMISSAIRE :**

1870 En fait, si je peux vous aider, c'est effectivement, c'était le cas du chemin de la Traverse, des milieux humides qui étaient au pourtour du chemin de la Traverse. Mais pour aller valider, là, vous pourrez peut-être confirmer si c'est bien ce chemin-là que vous aviez en tête.

**Mme NATHALIE LEBLANC :**

1875 J'avais ce chemin-là en tête, mais je vais faire la vérification avec mes équipes pour voir si ce milieu humide là a... il a été assurément validé, ou qu'est-ce qu'il en est, je vous reviens avec ça.

**LE COMMISSAIRE :**

1880 Super, merci beaucoup. Mais je vais quand même aller du côté de la MRC. Monsieur Lehoux?

**LE PRÉSIDENT :**

1885 Je veux juste mentionner que le registre est encore ouvert, pour ceux qui voudraient s'y inscrire. On va le fermer probablement bientôt.

**LE COMMISSAIRE :**

1890 Parfait. Merci, Monsieur le Président.

1895 Monsieur Lehoux, qu'en est-il du fameux chemin de la Traverse, où vous avez des milieux humides qui ont été identifiés, puis peut-être plus généralement sur le *Plan régional des milieux humides et hydriques*, la correspondance avec l'optimisation que l'initiateur nous a présentée ce soir?

1900

**M. MATHIEU LEHOUX :**

Oui, donc, effectivement, le milieu humide qui est traversé par le chemin de la Traverse est à l'intérieur du *Plan régional des milieux humides*, comme étant un milieu humide qui n'a pas la plus haute priorité de conservation, étant donné qu'il y a déjà une fragmentation à cause du chemin de la Traverse.

1905

Dans la version optimisée du projet qu'on a vu ce soir, est-ce qu'il y a d'autres milieux humides? Il faudrait faire des vérifications avec l'implantation optimisée pour valider s'il y a d'autres milieux humides qui étaient à l'intérieur du *Plan régional des milieux humides et hydriques*. Mais sinon, c'était l'essentiel, là.

1910

**LE COMMISSAIRE :**

Donc, je comprends que potentiellement, l'élargissement du chemin de la Traverse, ce n'est pas un enjeu par rapport au milieu humide qui est là, par rapport à votre plan.

1915

Puis peut-être juste pour compléter, vous en êtes où au niveau de l'approbation? Puis peut-être que je pourrai me retourner du côté du ministère aussi parce que vous avez la responsabilité de l'approbation de ces plans-là, mais vous, de votre côté, est-ce que c'est complété et entre les mains du ministère, ou bref, où en êtes-vous?

1920

**M. MATHIEU LEHOUX :**

Donc, on est heureux de dire que notre *Plan régional des milieux humides et hydriques* est en vigueur, a été approuvé par le ministre donc depuis l'automne dernier.

1925

Actuellement, on est en processus, le dernier conseil de la MRC, il y a eu un avis de motion pour l'adoption d'un *Règlement de contrôle intérimaire* pour venir mettre en vigueur certaines réglementations au niveau de la protection des rives, mais aussi des milieux humides. Donc, le processus... notre PRMHH est en vigueur.

1930

**LE COMMISSAIRE :**

Merci. Merci beaucoup. Puis je comprends que vous allez faire des vérifications chacun de votre côté, là, concernant le fameux chemin de la Traverse?

1935

**M. MATHIEU LEHOUX :**

Oui, je peux déjà vous affirmer que pour le chemin de la Traverse, effectivement, ce milieu humide là est à l'intérieur du *Plan régional*.

1940

Puis il faut aussi comprendre, au niveau du *Plan régional des milieux humides et hydriques*, que ce plan-là s'applique seulement en territoire privé de la MRC, donc qui n'est pas concerné par l'ensemble du projet qui est à l'étude ce soir. C'est seulement la portion qui est en territoire privé.

1945

**LE COMMISSAIRE :**

Peut-être juste pour compléter, Monsieur Bellavance, il y a une question de compensation aussi que monsieur Bellavance avait amenée, là, il ne faut pas l'oublier, donc, j'irais vers vous, Monsieur Kennedy, pour compléter la réponse à la question.

1950

**M. CASEY KENNEDY :**

Oui, merci, Monsieur le Commissaire. Dans notre expérience, les programmes de restauration au lieu de compensation monétaire sont très difficiles et pas tout le temps un succès. Donc, on a pris le levier de la compensation. On encourage vraiment le ministère d'utiliser ces fonds-là à un aspect régional dans la région du territoire. Il y a plein de beaux projets qu'on connaît dans le territoire qui pourraient bénéficier de ces compensations-là. Et c'est notre souhait que l'argent soit vraiment utilisé au *Plan régional pour les milieux humides*.

1960

**LE PRÉSIDENT :**

1965           Merci beaucoup. On va peut-être compléter la soirée avec quelques questions concernant tout ce qui est déboisement et autres.

              Alors, je vais inviter mon collègue, Antoine Morissette, à vous poser quelques questions là-dessus.

1970

---

**QUESTIONS DE LA COMMISSION**

---

1975

**LE COMMISSAIRE :**

              Oui, en effet. Vous avez révisé, toujours dans l'optimisation du projet... Puis soit dit en passant, j'imagine que toutes ces informations-là sont consignées dans un document que vous allez nous déposer incessamment. Par rapport aux optimisations, on voit que l'échéancier, comme je disais, a été revu. Les travaux vont s'effectuer grosso modo entre octobre... les travaux de déboisement, pardon, vont s'opérer fin 2025, début 2026. Donc, il va y avoir une séquence de travail qui va se faire pour respecter vos échéanciers. Puis comme vous l'avez mentionné, il va avoir y de la production qui va se faire en même temps que la construction.

1980

              Comment vous envisagez en fait le travail en conséquence de, par exemple, découvertes de nids qui pourraient être faites sur certains espaces, certains arbres? Comment vous allez travailler, compte tenu qu'il y aura probablement plusieurs équipes sur le chantier, plusieurs territoires qui vont être déboisés simultanément, comment vous allez réussir à opérationnaliser tout ça? Est-ce que vous avez déjà un plan en tête pour respecter vos échéanciers? Surtout par rapport au déboisement, là, vous avez compris que c'est la thématique principale de ma question.

1985

1990

1995

**M. CASEY KENNEDY :**

Donc, effectivement, le déboisement va se faire vers la fin... débuter vers la fin 2025 ou début 2026, pour se compléter au printemps, donc à l'extérieur de la période de nidification des oiseaux migrateurs, tel qu'on s'est engagé dans l'étude d'impact.

2000

Pendant les travaux, de la surveillance environnementale va être faite par un biologiste qui va être sur le site pour s'assurer qu'on respecte les engagements qu'on a pris dans l'étude d'impact. Les travailleurs forestiers qui vont travailler sur le site vont être formés pour identifier des nids. Et s'il y en a qui sont trouvés, ils vont être rapportés au surveillant environnemental pour voir s'il y a des mesures d'atténuation qui doivent être prises pour soit continuer le déboisement ou l'éviter.

2005

Donc, on va travailler dans cette séquence-là pour être certain qu'on évite des nids potentiels. Mais vu qu'on est à l'extérieur de la période de nidification, vraiment en hiver, on croit que l'impact va être vraiment faible, là, sur le potentiel de trouver des nids.

2010

**LE COMMISSAIRE :**

Est-ce que vous envisagez travailler dans plusieurs espaces en même temps? Auquel cas, justement, par rapport à la surveillance environnementale, comment s'assurer d'une application rigoureuse s'il y a plusieurs équipes en même temps sur le terrain?

2015

Parce que l'impression que j'ai, c'est que c'est court dans le temps, là, le temps que vous avez, mais corrigez-moi si je me trompe, mais il risque d'y avoir plusieurs équipes en même temps, donc pour la surveillance environnementale, vous avez évoqué le biologiste expérimenté, mais d'un point de vue plus général, les équipes, est-ce qu'elles vont être distribuées sur le terrain de manière... sur plusieurs secteurs, là, finalement?

2020

**M. CASEY KENNEDY :**

En fait, l'échéancier ou le plan de déboisement est encore en production. On travaille avec notre contracteur général qui va être responsable du déboisement, sûrement en sous-traitance avec

2025

une firme locale. Donc, ce plan-là de travail n'est pas encore déterminé. Mais oui, il y a une possibilité d'utiliser plusieurs équipes simultanément.

2030 On a quand même 224 hectares à déboiser, qui peut paraître beaucoup, mais quand même, avec plusieurs équipes, deux-trois équipes de travail, ça peut être fait dans le cadre d'une couple de mois. Donc, on n'envisage pas que la période de déboisement va être faite sur vraiment une longue, longue période, ça va être concentré. Comme j'ai énuméré tout à l'heure, on va former nos travailleurs. Ils ont déjà une connaissance, mais on va les former pour être capable d'identifier les nids s'ils les voient.

2035 Le secteur est quand même assez fermé et assez accessible. On va avoir la communication entre nos équipes de déboisement et nos surveillants sur le site. Donc, si jamais ils trouvent de quoi, on peut répondre d'une façon assez rapide. Le site n'est pas extensionné sur un grand, grand territoire. C'est quand même condensé avec un accès principal, donc assez facilement accessible par quelqu'un qui fait notre surveillance environnementale si jamais il y a de quoi qui est retrouvé par les équipes de déboisement.

**LE COMMISSAIRE :**

2045 Parfait. Merci, Monsieur Kennedy.

2050 Je vais me tourner du côté du ministère de l'Environnement. Monsieur Tambourgi, la même question, je vous adresse la même question : comment s'assurer d'une application rigoureuse des méthodes de surveillance environnementale dans un cas comme celui-ci compte tenu de l'échéancier court?

**M. PHILIPPE TAMBOURGI :**

2055 Philippe Tambourgi, ministère de l'Environnement. Je vais également transférer la question à monsieur Raphaël Demers.

**M. RAPHAËL DEMERS :**

2060

Oui, bonsoir, Monsieur Morissette. C'est bien ça? Raphaël Demers, au ministère de l'Environnement.

2065

Donc, pour ce qui est de la surveillance environnementale, en fait, c'est l'initiateur qui doit respecter les engagements qu'il a pris dans le cadre du décret et les autorisations qui vont lui être données. Puis de notre côté, en fait, c'est la direction régionale du contrôle environnemental qui est mandatée pour s'assurer du respect des autorisations. Donc, ça peut être par du contrôle ponctuel pour vérification, ou si jamais on est au courant d'incidents qui se sont produits, c'est là que... en fait, c'est la vérification, c'est de vérifier la conformité des autorisations qui ont été données, puis de la conformité à la réglementation aussi, là, les deux sont concomitantes. Donc, c'est comme ça que ça se produit de notre côté, en fait, là. Voilà.

2070

**LE PRÉSIDENT :**

2075

Question, Monsieur Tambourgi. De façon très concrète, là, dans les parcs éoliens, comment se fait cette... est-ce qu'il y a une forme de surveillance de la part du ministère? Comment ça s'établit, cette vérification-là? Des expériences que vous avez déjà dans les parcs éoliens.

**M. PHILIPPE TAMBOURGI :**

2080

Philippe Tambourgi, ministère de l'Environnement. Je vais devoir prendre la question en délibéré, de façon plus concrète que... Au niveau de ce que le contrôle environnemental fait, je n'ai pas l'information. Il faudrait aller vraiment les consulter pour avoir une réponse claire et précise.

2085

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Bien, ce serait très apprécié. Merci.

2090

**M. PHILIPPE TAMBOURGI :**

Oui.

2095 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Je pense qu'on arrive au bout de la séance, à moins qu'on n'ait pas d'autres inscriptions au registre. On a couvert déjà pas mal de thématiques. Donc, je vais déclarer le registre fermé. Et c'est ce qui va mettre fin à cette première séance.

2100

La commission sera de retour demain après-midi à 13 h 30. Et je rappelle pour ceux qui sont en ligne que ce sera à ce moment-là où vous pourrez poser des questions à la commission.

2105 Donc, merci beaucoup d'avoir été présents ce soir. Merci aux personnes de ressources. Merci à l'initiateur aussi. Et puis pour ceux qui nous suivent, on se revoit demain.

---

**SÉANCE AJOURNÉE AU 26 FÉVRIER 2025 À 13 H 30**

---

2110

Je, soussignée, LAËTITIA DESMARS, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de mes notes prises au moyen de la sténotypie assistée par ordinateur, le tout conformément à la loi.

2115

ET J'AI SIGNÉ :



2120

Laëtitia Desmars, s.o. (336646-4)